Quatre-vingt-quatrième année. — N° 168. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 13 Juillet 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 52-816 du 12 juillet 1952 modifiant les articles 67 *a* et 71 du livre IV du code du travail (p. 7034).

Loi n° 52-817 du 12 juillet 1952 autorisant le Président de la République à ratifier le protocole relatif à la signalisation routière, signé à Genève le 19 septembre 1949 (p. 7034).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 52-818 du 12 juillet 1952 attribuant des indemnités de déplacement aux personnes appelées à siéger au sein de la commission interministérielle de documentation et de diffusion (p. 7035).

Ministère de la justice.

Tableaux supplémentaires d'avancement pour les magistrats du parquet et les magistrats du siège des cours et tribunaux (p. 7035).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 11 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7035).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 12 juillet 1952 portant élévation à la dignité de grand'croix et promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7040).

Décret n° 52-819 du 12 juillet 1952 portant application de l'article 15 de la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 relatif à la répartition par grade des officiers des trois armées (p. 7040).

Liste d'admissibilité au concours d'admission à l'école spéciale militaire (p. 7044).

(1 f.)

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 52-804 pris en application de l'article 45 de la loi de finances pour l'exercice 1952 (n° 52-401 du 14 avril 1952) (rectificatif) (p. 7046).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 12 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7046).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décrets du 12 juillet 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7047).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 7 juillet 1952 portant nominations et réintégration (inspection de la France d'outre-mer) (p. 7048).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (additif) (p. 7048).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 8 juillet 1952 portant dissolution du conseil d'administration de la caisse primaire de sécurité sociale de l'Aube et nomination d'administrateurs provisoires (p. 7048).

Arrêtés du 11 juillet 1952 portant suspension de décisions de la commission nationale des tarifs (p. 7049).

Décisions des 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 30 juin 1952 portant homologation et transfert d'homologation de machines dangereuses et de dispositifs de sécurité pour ces machines (p. 7049).

Circulaire n° 94 S. S. du 11 juillet 1952 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux (p. 7053).

Liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice du décret du 1er octobre 1931 (p. 7054).

Liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de la loi du 13 juillet 1928 (p. 7059).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre (p. 7063).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Vérification des pouvoirs. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes (p. 7063).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 7063).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Nomination de membres de commissions. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes. — Réunion de commission du vendredi 11 juillet 1952 (p. 7061).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Annonces (p. 7061).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPECIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 71 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 12 juillet 1952. — Questions écrites (p. 3933).

N° 56 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 12 juillet 1952 (p. 1683).

LOIS

LOI n° 52-816 du 12 juillet 1952 modifiant les articles 67 *a* et 74 du livre IV du code du travail (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — L'article 67 *a* du livre IV du code du travail est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 67 a. — Lors de la comparution devant le bureau de conciliation, le demandeur pourra expliquer, même augmenter sa demande, et le défendeur former celles qu'il jugera convenables.

« Si l'une des parties défère le serment à l'autre, le bureau de conciliation le recevra ou fera mention, dans le procès-verbal, du refus de le prêter.

« Si le défendeur ne comparaît pas ou que les parties restent en désaccord, un procès-verbal de non-conciliation sera dressé.

« En cas d'accord sur tout ou partie des demandes, il sera immédiatement dressé un procès-verbal mentionnant les conditions de l'arrangement intervenu. Seuls, les points contestés seront renvoyés devant le bureau de jugement. Les conventions des parties insérées au procès-verbal doivent être exécutées immédiatement; à défaut, l'extrait du procès-verbal signé du président et du secrétaire vaut titre exécutoire et n'est susceptible d'aucun recours.

« La demande devant le bureau de conciliation interrompt la prescription, si la demande devant le bureau de jugement est formée dans le mois de l'audience de conciliation ».

Art. 2. — Les articles 54 et 55 du code de procédure civile sont supprimés de l'énumération figurant à l'article 74 du livre IV du code du travail.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 12 juillet 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.

Loi n° 52-816.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :
Projet de loi n° 1280 ;
Rapport de Mme Lefebvre, au nom de la commission du travail ;
Adoption sans débat le 29 février 1952.

Conseil de la République :
Transmission n° 106 ;
Rapports de M. Manu, au nom de la commission du travail, nos 172 et 228 ;
Discussion et adoption de l'avis le 29 mai 1952.

Assemblée nationale :
Avis du Conseil de la République n° 3532 ;
Rapport de Mme Lefebvre, au nom de la commission du travail ;
Adoption sans débat le 2 juillet 1952.

LOI n° 52-817 du 12 juillet 1952 autorisant le Président de la République à ratifier le protocole relatif à la signalisation routière signé à Genève le 19 septembre 1949 (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le Président de la République française est autorisé à ratifier le protocole relatif à la signalisation routière signé le 19 septembre 1949 par l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Egypte, la France, Israël, l'Italie, le Liban, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, la Suisse et la Yougoslavie et dont le texte est annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 12 juillet 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANDRÉ MORICE.

Loi n° 52-817.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :
Projet de loi n° 1370 ;
Rapport de M. Litalien, au nom de la commission des moyens de communication, n° 2766 ;
Avis de la commission de la presse n° 3097 ;
Adoption sans débat le 4 avril 1952.

Conseil de la République :
Transmission n° 181 ;
Rapport de M. Bertaud, au nom de la commission des moyens de communication, n° 309 ;
Discussion et adoption de l'avis le 8 juillet 1952.

Assemblée nationale :
Acte pris de l'avis conforme le 8 juillet 1952.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 52-818 du 12 juillet 1952 attribuant des indemnités de déplacement aux personnes appelées à siéger au sein de la commission interministérielle de documentation et de diffusion.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu la loi n° 51-1496 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (présidence du conseil);

Vu le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945 relatif aux indemnités pour frais de déplacement attribués aux fonctionnaires civils, agents et ouvriers de l'Etat, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 50-1601 du 30 décembre 1950 fixant la composition et les attributions de la commission interministérielle de documentation et de diffusion;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les personnes domiciliées ailleurs qu'à Paris et dans le département de la Seine qui seront appelées à siéger au sein de la commission interministérielle de documentation et de diffusion, en application des dispositions de l'article 4 du décret n° 50-1601 du 30 décembre 1950, auront droit au remboursement de leurs frais de transport et de séjour dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires concernant les indemnités pour frais de déplacement susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat.

Ces personnes seront remboursées, si elles sont fonctionnaires, au tarif correspondant au groupe auquel elles appartiennent. Dans le cas contraire, une décision du président du conseil ou de son délégué, prise dans chaque cas individuel, fixera le classement de la personnalité intéressée dans l'un des groupes prévus pour la détermination des indemnités de frais de déplacement, sans que ce dernier puisse être supérieur au groupe II.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,
FÉLIX GAILLARD.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
GUY PETIT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Tableau supplémentaire d'avancement pour les magistrats du parquet.

(Arrêté du 15 mai 1952.)

Procureur de la République de 3e classe.

M. Martin (Nantua).

Tableau supplémentaire d'avancement pour les magistrats du siège des cours et tribunaux.

(Arrêté du 15 mai 1952.)

Vice président de 2e classe.

M. Didier (Auxerre).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 11 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 juillet 1952, pris en conseil des ministres sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 8 juillet 1952 portant que les promotions et nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Baylot (Jean), préfet de police. Officier du 13 mars 1947.

De Toulouse-Lautrec (Robert), vice-président du conseil général, maire de Mordelles (Ille-et-Vilaine). Officier du 30 juillet 1936.

Au grade d'officier.

M. Huet (Jean), conseiller général, maire d'Asnières (Seine). Chevalier du 10 juin 1946.

Au grade de chevalier.

MM.

Malvy (Pierre), sous-préfet de Dreux (Eure-et-Loir); 18 ans de fonction publique et de services militaires. Titres exceptionnels.

Poggioli (Jean), secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais; 18 ans de fonction publique et de services militaires. Titres exceptionnels.

Décret du 11 juillet 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 juillet 1952, pris en conseil des ministres sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 8 juillet 1952 portant que les promotions de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Osvald (Jean), chef des services de la surveillance du territoire en Algérie. Officier du 17 septembre 1946.

Au grade d'officier.

M. Albayez (Georges), chef du service des voyages officiels à la sûreté nationale. Chevalier du 22 août 1946. Titres exceptionnels.

Décret du 11 juillet 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 juillet 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 8 juillet 1952 portant que les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Albertini (François), inspecteur principal au service de sûreté de la présidence de la République; 39 ans de fonction publique et de services militaires.

Mgr Evrard (Pierre), curé de Notre-Dame, à Epinal (Vosges); 30 ans de ministère ecclésiastique.

Godfrin (Paul), chef de division à la préfecture des Vosges; 34 ans de fonction publique et de services militaires.

Mme Jeanmart, née Jacquemin (Hélène), demeurant à Etion (Ardennes); 28 ans de services civils.

Legrand (Paul), vice-président du conseil général, maire d'Essegney (Vosges); 44 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Décret du 11 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 juillet 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 8 juillet 1952, portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Albertini (Jean), président du conseil de préfecture interdépartemental de Marseille (Bouches-du-Rhône). Chevalier du 16 janvier 1936.

Blanchon (Jacques), ancien conseiller général, ancien maire de Sérignan (Hérault). Chevalier du 7 novembre 1924.

Cassonnet (Léon), conseiller général, ancien maire de la Ferté-Saint-Aubin (Loiret). Chevalier du 7 octobre 1936.

Charlier (André), ancien conseiller général, ancien maire de Gomont (Ardennes). Chevalier du 7 décembre 1910.

Colin (Louis), maire de Laxou (Meurthe-et-Moselle). Chevalier du 10 juin 1918.

Dubourguier (Etienne), ancien conseiller général, ancien maire de Flixecourt (Somme). Chevalier du 27 décembre 1923.

Dufour (René), maire de Thoiry (Ain). Chevalier du 3 septembre 1936.

Dupont (Marc), conseiller général, adjoint au maire de Marmande (Lot-et-Garonne). Chevalier du 7 décembre 1910.

Fanton d'Andon (Jean), premier adjoint au maire de Grasse (Alpes-Maritimes). Chevalier du 27 décembre 1931.

Gombert (Henri), secrétaire général de la mairie de Tourcoing (Nord). Chevalier du 17 décembre 1933.

Goursaud (Jean), chef de division à la préfecture de la Moselle, secrétaire général honoraire. Chevalier du 20 mars 1931.

Guri (Pierre), adjoint au maire de Strasbourg (Bas-Rhin). Chevalier du 8 août 1935.

Leprince (Léon), maire de Béhagnies (Pas-de-Calais). Chevalier du 8 août 1939.

Missier (Marcel), secrétaire général de la mairie de Grenoble (Isère). Chevalier du 21 janvier 1938.

Pavy (Jean-Marie), conseiller général, maire de la Bouexière (Ille-et-Vilaine). Chevalier du 12 mars 1932.

Schmitt (Edouard), ancien conseiller général, maire de Viviers-en-Charnie (Mayenne). Chevalier du 9 novembre 1927.

Tensorer (Théophile), adjoint au maire de Lannion (Côtes-du-Nord). Chevalier du 29 juin 1923.

Tison (René), huissier à la préfecture de la Marne. Chevalier du 18 novembre 1939.

Vernier (Maurice), ancien conseiller général, ancien maire d'Ornans (Doubs). Chevalier du 2 février 1928.

Zaepffel (Camille), conseiller général de la Meuse. Chevalier du 13 juillet 1923.

Au grade de chevalier.

MM.

Abaquesne de Parfouru (Joseph), ancien maire, conseiller municipal d'Yvetot-Bocage (Manche); 61 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Allibert (Eugène), conseiller municipal de Carpentras; 49 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Anguil (Guillaume), chef de division à la préfecture du Finistère; 46 ans de fonction publique et de services militaires.

Arnaud (Désiré), ancien maire de Fours (Basses-Alpes); 57 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Audouy (Albert), ancien adjoint au maire de Lavelanet (Ariège); 62 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Baque (Stanislas), maire de Mondilhan (Haute-Garonne); 62 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Barret (Marcel), chef de division à la préfecture de l'Indre; 42 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Barthelemy (Marcel), sous-directeur du personnel de la préfecture de la Seine; 41 ans de fonction publique et de services militaires.

Bazoche (Michel), administrateur civil, chef du 2e bureau de la direction de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Benquet (Julien), ancien maire de Moncla (Basses-Pyrénées); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Berretrot (Henri), directeur de la société lyonnaise des eaux et de l'éclairage à Biarritz (Basses-Pyrénées); 41 ans de services civils et militaires.

Bethsy (Audélon), conseiller général, maire de Deshaies (Guadeloupe); 51 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Brolles (Georges), préfet de la Lozère; 25 ans de fonction publique et de services militaires.

Cames (Emile), président de la commission départementale du Gers; 40 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Canihac (Angély), maire de Puylaroque (Tarn-et-Garonne); 49 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Caussade (René), directeur du cabinet du maire de Bordeaux (Gironde); 33 ans de fonction publique et de services militaires.

Cayla (Paul), maire de Druelle (Aveyron); 30 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Charlier (Roger), maire de Warmeriville (Marne); 30 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Cortyl (Ferdinand), conseiller général, maire de Bailleul (Nord); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Davoust (Albert), maire de Carrières-sur-Seine (Seine-et-Oise); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Dejean (Pierre), sous-préfet de Bayonne (Basses-Pyrénées); 21 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Denis (Jean), maire de Saint-Georges-Buttavent (Mayenne); 42 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Dhers (Marcel), conseiller général, adjoint au maire d'Orthez (Basses-Pyrénées); 46 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Dilhac (Pierre), président du conseil de préfecture interdépartemental de Bordeaux (Gironde); 21 ans de fonction publique et de services militaires.

Doray (Constant), conseiller municipal, ancien maire de Château-la-Vallière (Indre-et-Loire); 65 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Droussent (Léon), conseiller général, maire de Coucy-le-Château (Aisne); 49 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Fischl (Rodolphe), fondateur et président de l'association cultuelle israélite de Grenoble (Isère); 56 ans de services civils.

Fontes (Raoul), conseiller général, maire de Saint-Pons (Hérault); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Fort (Robert), maire de Beaumont-le-Roger (Eure); 44 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Fretin (Maurice), administrateur civil au ministère de l'intérieur; 21 ans de fonction publique et de services militaires.

Gauthier (Jacques), conseiller général, conseiller municipal de Bazas (Gironde); 34 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Grenier (Maxime), conseiller général, maire des Rousses (Jura); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Guillard (Marcel), maire de Marigny (Manche); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Heuman (Emile), secrétaire d'administration au ministère de l'intérieur; 43 ans de fonction publique et de services militaires.

Hubac (Louis), pasteur à Castres (Tarn); 51 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Husson (André), secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime; 27 ans de fonction publique et de services militaires.

Janody (Joannès), directeur du service des abattoirs et du marché aux bestiaux de Lyon (Rhône); 41 ans de fonction publique et de services militaires.

Jaubert (Auguste), maire de Senas (Bouches-du-Rhône); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Jean-Joseph (Alphonse), conseiller général, maire de Rivière-Salée (Martinique); 28 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Julliard (Marcien), conseiller général, ancien maire de Brenod (Ain); 40 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Lamy (Louis), conseiller général, ancien maire de Saint-Hippolyte (Doubs); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Chanoine Lancon (Paul), curé de Verla (Jura); 57 ans de ministère ecclésiastique

Landau (Robert), sous-directeur à la préfecture de la Seine; 40 ans de fonction publique et de services militaires.

Lapeyre (Roger), chef de division à la préfecture des Hautes-Pyrénées; 34 ans de fonction publique.

Mme Leclerc (Emilienne), conseiller général, maire de Nérondes (Cher); 32 ans de fonction publique et de mandats électifs.

Le Feuvre (Armand), chef de division à la préfecture de Seine-et-Oise; 44 ans de fonction publique et de services militaires.

Lesage (Henri), maire de Vertou (Loire-Inférieure); 60 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Luthard (Henri), adjoint au maire de Dijon (Côte-d'Or); 50 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Maestracci (Basile), conseiller général de la Corse; 46 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Malines (Guy), sous-préfet de Pontoise (Seine-et-Oise); 21 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Mgr Martin (Joseph), archevêque de Rouen (Seine-Inférieure); 46 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Mellin (Albert), maire de Saint-Laurent-Blangy (Pas-de-Calais); 31 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Meunier (André), maire du 1er arrondissement de Paris; 20 ans de fonction publique.

Paillanchart (Albert), conseiller général, maire de la Salle-en-Beaumont (Isère); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Pad (Henri), maire de Béthune (Pas-de-Calais); 17 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Parez (Maurice), conseiller général, maire de Méry-sur-Seine (Aube); 44 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Mgr Perrin (Victor), évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer (Pas-de-Calais); 38 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Petit (Jean), vice-président du conseil général, ancien maire de Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher); 44 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Pezier (Henri), maire de Marzan (Morbihan); 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Pierre-Charles (Paul), conseiller général, maire de Saint-Pierre (Martinique); 30 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Pouzet (Edouard), ancien adjoint au maire de Rochefort, ancien conseiller général, ancien député (Charente-Maritime); 57 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Pradel (Achille), maire de Palisse (Corrèze); 49 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Revest (Antonin), ancien conseiller général, ancien maire de Grau-du-Roi (Gard); 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Rieuf (Louis), adjoint au maire d'Aurillac (Cantal); 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Ringot (Julien), adjoint au maire de Bergnes (Nord); 59 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Sacripanti (Jean), ancien adjoint au maire de Felce (Corse); 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Chanoine Schivre (Célestin), curé archiprêtre de Thionville (Moselle); 46 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Tardieu (Julien), conseiller général de la Seine, conseiller municipal de Paris; 40 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Tempe (Jean), ancien conseiller général du Haut-Rhin; 35 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Mgr Touze (Paul), auxiliaire de Son Excellence Mgr l'archevêque de Paris; 49 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Villeminot (Charles), maire de Vittel (Vosges); 60 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Décret du 11 juillet 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 juillet 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 8 juillet 1952 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Callard (Jean), sous-préfet, chef de bureau à la direction générale de la sûreté nationale; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Décret du 11 juillet 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 juillet 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 8 juillet 1952 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Piolet (Pierre), administrateur civil au ministère de l'intérieur; 28 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Décret du 11 juillet 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 juillet 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 8 juillet 1952 portant que les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés chevaliers dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Albaneze (Sauveur), commissaire principal à Albi (Tarn); 24 ans de fonction publique et de services militaires.

Antz (Albert), commissaire principal des renseignements généraux à Mulhouse (Haut-Rhin); 30 ans de fonction publique et de services militaires.

Beauclou (Etienne), commissaire principal à la préfecture de police; 38 ans de fonction publique et de services militaires.

Berthelot (Maurice), commissaire à la direction des renseignements généraux de la sûreté nationale; 26 ans de fonction publique et de services militaires.

Chabannais (Yves), commissaire divisionnaire, chef du C. E. de Toulouse (Haute-Garonne); 21 ans de fonction publique et de services militaires.

Cochonneau (René), brigadier de gardiens de la paix à la préfecture de police; 28 ans de fonction publique et de services militaires.

Couturier (Henri), commissaire à la direction de la police judiciaire de la sûreté nationale; 36 ans de fonction publique et de services militaires.

Cuvelier (Eugène), commandant de la C. R. S. no 21 à Saint-Quentin (Aisne); 30 ans de fonction publique et de services militaires.

Darbousset (Jean-Baptiste), inspecteur principal de la sûreté nationale; 38 ans de fonction publique et de services militaires.

Deguingand (Louis), administrateur à la préfecture de police; 35 ans de fonction publique et de services militaires.

Deret (Alphonse), inspecteur principal à la direction des renseignements généraux de la sûreté nationale; 36 ans de fonction publique et de services militaires.

Garot (Hector), commissaire divisionnaire, directeur départemental des services de police de la Loire; 22 ans de fonction publique et de services militaires.

Gérard (Victor), commissaire principal à la préfecture de police; 27 ans de fonction publique et de services militaires.

Gratsac (Aristide), secrétaire de police à Besançon (Doubs); 37 ans de fonction publique et de services militaires.

Hyacinthe (René), commissaire central à Bourges (Cher); 23 ans de fonction publique et de services militaires.

Klingenmeyer (Louis), officier de C. R. S. à Versailles (Seine-et-Oise); 29 ans de fonction publique et de services militaires.

Lachat (Lucien), commissaire central à Besançon (Doubs); 28 ans de fonction publique et de services militaires.

Mabilais (René), brigadier des gardiens de la paix de la préfecture de police; 25 ans de fonction publique et de services militaires.

Morin (Georges), inspecteur principal à la préfecture de police; 41 ans de fonction publique et de services militaires.

Moulin (Auguste), directeur départemental des services de police du Pas-de-Calais; 39 ans de fonction publique et de services militaires.

Nectoux (Jean), commissaire principal à la préfecture de police; 21 ans de fonction publique et de services militaires.

Mme Verollet (Louise), administrateur à la préfecture de police; 28 ans de fonction publique.

Wattard (Georges), commissaire divisionnaire, chef de la brigade de police judiciaire de Montpellier (Hérault); 25 ans de fonction publique et de services militaires.

Décret du 11 juillet 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 juillet 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 8 juillet 1952 portant que la promotion et les nominations de ce décret sont faites en

conformité des lois, décrets et règlements en vigueur sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Riche (Adolphe), président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Oise, ancien inspecteur départemental des services d'incendie. Chevalier du 15 février 1935.

Au grade de chevalier.

MM.

Carrière (Fernand), lieutenant au corps de sapeurs-pompiers de Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne); 44 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 33 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Castanet (Albert), chef du corps de sapeurs-pompiers de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne); 28 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 14 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Gaultier (Victor), inspecteur départemental adjoint des services d'incendie d'Indre-et-Loire; 52 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 43 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Genin (Edouard), inspecteur départemental adjoint des services d'incendie de l'Isère; 51 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 40 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Marchand (Léon), inspecteur adjoint des services d'incendie de Seine-et-Oise; 40 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 22 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Molot (Pierre), chef de bataillon, inspecteur départemental des services de défense et de secours contre l'incendie de la Nièvre; 33 ans de services militaires et de présence dans un corps de sapeurs-pompiers.

Payen (Marcel), commandant honoraire des sapeurs-pompiers, administrateur de l'union départementale des sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire; 49 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 26 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Sauvage (Lucien), inspecteur départemental adjoint des services d'incendie des Ardennes, capitaine, commandant le corps de sapeurs-pompiers de Sedan; 28 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 22 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Décret du 11 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 juillet 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 8 juillet 1952 portant que les promotions et nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Achard (Léon), maire de Rochebaudin (Drôme). Chevalier du 29 octobre 1938.

Doron (Pétrus), maire de Rochetaille (Loire). Chevalier du 23 mars 1936.

Duvivier (Jean), maire de Russy-Bemont (Oise). Chevalier du 2 août 1935.

Pic (Maurice), ancien maire de Guerreaux (Saône-et-Loire). Chevalier du 6 octobre 1933.

Rey (Louis), maire de Baneuil (Dordogne). Chevalier du 16 février 1934.

Rimbert (Camille), ancien député, ancien conseiller général, maire de Mirebeau (Vienne). Chevalier du 29 décembre 1917.

Au grade de chevalier.

MM.

Albiges (Ferdinand), maire de Mairas (Aude); 33 ans de fonctions de maire.

Barraud (Félix), maire de Trois-Fonds (Creuse); 32 ans de fonctions de maire.

Bertrand (Antoine), maire de Saint-Laurent-la-Couche (Loire); 32 ans de fonctions de maire.

Billard (Lucien), ancien maire de Chevrainvilliers (Seine-et-Marne); 35 ans de fonctions de maire.

Brandon (Jean-Claude), maire de Mazoires (Puy-de-Dôme); 33 ans de fonctions de maire.

Dallais (Paul), maire de Coulonges (Vienne); 32 ans de fonctions de maire.

Deculiot (Louis), conseiller municipal de Saint-Léonard, ancien maire de Sausseuzemare (Seine-Inférieure); 39 ans de fonctions de maire.

Delabie (Maurice), ancien député, maire de Bouvaincourt-en-Bresle (Somme); 31 ans de fonctions de maire.

Duminy (Charles), maire de la Calotezie (Pas-de-Calais); 41 ans de fonctions de maire.

Dupuy (Jean), ancien maire de Rouede (Haute-Garonne); 38 ans de fonctions de maire.

Durieux (Emile), ancien maire de Viomenil (Vosges); 32 ans de fonctions de maire

Estival (Baptiste), maire de Montet-et-Bouxal (Lot); 34 ans de fonctions de maire.

Fillon (Jean-Marie), maire de Chassagny, ancien député (Rhône); 32 ans de fonctions de maire.

Garnier (Marcel), maire d'Ardelles (Eure-et-Loir); 33 ans de fonctions de maire.

De Garsignies (Joseph), maire de Beaufort-en-Santerre (Somme); 40 ans de fonctions de maire.

Gaulmin (Jean-Baptiste), conseiller général, maire de Charel-Cintrat (Allier); 30 ans de fonctions de maire.

Gebel (Xavier), maire de Kirchberg (Haut-Rhin); 33 ans de fonctions de maire.

Glasser (Georges), maire d'Offwiller (Bas-Rhin); 33 ans de fonctions de maire.

Jeannenot (Charles), maire d'Autechaux (Doubs); 33 ans de fonctions de maire.

Joandel (Célestin), ancien maire de Sauvan (Loire); 32 ans de fonctions de maire.

Julienne (Léon), maire de Saint-Paul-le-Gaultier (Sarthe); 32 ans de fonctions de maire.

Laabat (Jacques), maire de Saubole (Basses-Pyrénées); 33 ans de fonctions de maire.

Lamidey (Maurice), maire de Saint-Vaast (Calvados); 40 ans de fonctions de maire.

Lapointe (Alexandre), maire de Saint-Ail (Meurthe-et-Moselle); 33 ans de fonctions de maire.

Le Derrien (Joseph), maire de Plonevez-du-Faou, ancien conseiller général (Finistère); 33 ans de fonctions de maire.

Lefrançois (Joseph), ancien maire de Cheux (Calvados); 33 ans de fonctions de maire.

Lesellier (Henri), maire de Richeville (Eure); 33 ans de fonctions de maire.

Louchet (Clémentin), maire de Wailly (Somme); 33 ans de fonctions de maire.

Maquart (Gustave), maire de Girondelle (Ardennes); 33 ans de fonctions de maire.

Martel (Paul), ancien maire de Saletles (Haute-Loire); 31 ans de fonctions de maire.

Melin (René), maire de Saint-Bres (Hérault); 33 ans de fonctions de maire.

Menager (René), maire d'Orrouer (Eure-et-Loir); 33 ans de fonctions de maire.

Midy (Léon), maire de Marmagne (Côte-d'Or); 32 ans de fonctions de maire.

Passet (Ernest), maire d'Aubencheul-aux-Bois (Aisne); 48 ans de fonctions de maire.

Pillu (Vincent), maire de Bouce (Orne); 33 ans de fonctions de maire.

Pinget (Joseph), président de la commission départementale, maire de Cruseilles (Haute-Savoie); 31 ans de fonctions de maire.

Pito's (Didier), maire d'Obtrée (Côte-d'Or); 42 ans de fonctions de maire.

Ponnau (Jean), maire de Barry (Hautes-Pyrénées); 33 ans de fonctions de maire.

Riffaut (Pierre), maire de Saint-Ouen-sur-Gartempe (Haute-Vienne); 31 ans de fonctions de maire.

Robert (Henri), maire de Champigné (Maine-et-Loire); 40 ans de fonctions de maire.

Roussel (Alphonse), maire de Lignières-la-Carelle (Sarthe); 40 ans de fonctions de maire.

Rousset (Félix), maire de Chalain-d'Uzore (Loire); 33 ans de fonctions de maire.

Sandeau (Armand), maire de Saint-Grégoire-d'Ardennes (Charente-Maritime); 33 ans de fonctions de maire.

Sandra (Arnaud), maire de la Vallée-aux-Bleds (Aisne); 33 ans de fonctions de maire.

Sarazin (Emile), maire de Brehain (Moselle); 33 ans de fonctions de maire.

Décret du 11 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 juillet 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 8 juillet 1952 portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Baron (Joseph), maire de la Chapelle-des-Pots (Charente-Maritime). Chevalier du 2 mai 1921.

Benoit (Albert), maire de Noyelles-sur-Escaut (Nord). Chevalier du 30 décembre 1933.

Fisson (Pierre), maire de Xeuilley (Meurthe-et-Moselle). Chevalier du 31 décembre 1930.

Leygue (Louis), président du conseil général, maire de Miradoux (Gers). Chevalier du 31 décembre 1929.

Montessuit (Claudius), conseiller général, maire d'Annemasse (Haute-Savoie). Chevalier du 28 février 1937.

Ouvrieu (Achille), vice-président du conseil général, maire de Limogne (Lot). Chevalier du 28 juillet 1938.

Perrot (Jean), maire d'Esquibien, ancien député, ancien conseiller général du Finistère. Chevalier du 26 février 1921.

Remize (Jean), conseiller général, maire de Nasbinals (Lozère). Chevalier du 1er janvier 1938.

Reymonenq (Raoul), conseiller général, maire de Cuers (Var). Chevalier du 11 janvier 1932.

Richaud (Albert), président de la commission départementale, conseiller général, maire de Valensole (Basses-Alpes). Chevalier du 14 janvier 1936.

Joussel (Paul), maire de Boisjean (Pas-de-Calais). Chevalier du 25 juillet 1929.

Au grade de chevalier.

MM.

Bernies (René), conseiller général, maire de Lauragnel (Aude); 31 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 23 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Breugne de Valgast (Gaston), maire d'Eygalières (Bouches-du-Rhône); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 20 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Brol (Joseph), maire de Fozières (Hérault); 40 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 27 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Buchet (Fernand), maire de Colleret (Nord); 44 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Cade (Francis), maire de Plancoët (Côtes-du-Nord); 44 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 16 de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Castillon (Joseph), maire de Levignacq (Landes); 59 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Chandon de Briailles (François), maire de Chaource (Aube); 45 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 27 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Chomette (Jean), maire de Jullianges (Haute-Loire); 44 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 27 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Cocut (Jean), maire de Massugas (Gironde); 58 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 16 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Corbin (Ernest), conseiller général, maire de la Haye-Pesnel (Manche); 55 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 27 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Coudoint (Jean), maire des Essarts-le-Roi (Seine-et-Oise); 55 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 15 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Darboux (Jean), maire de Saint-Rémy-les-Chevreuse (Seine-et-Oise); 57 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 17 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Dellac (Michel), maire de Saint-Saturnin (Cantal); 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 27 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Delmas (Delmon), maire de Marnac (Dordogne); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Delpech (Albert), maire de Lusignan-Grand (Lot-et-Garonne); 49 ans de pratique professionnelle, de fonctions électives, dont 17 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Delpon (François), maire de Cuzorn (Lot-et-Garonne); 46 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 27 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Diebolt (Robert), maire d'Oberhausbergen (Bas-Rhin); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 23 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Durarre (Emile), maire de Cadenet (Vaucluse); 44 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 17 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Dupuis (Ernest), conseiller général, maire de Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres); 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 17 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Euvrard (Ernest), maire de Noroy-le-Bourg (Haute-Saône); 43 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 25 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Eyraud (Marius), maire de la Motte-en-Champsaur (Hautes-Alpes); 35 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 20 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Fevre (Auguste), maire de Rivière-Devant (Jura); 40 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 27 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Firmin (René), président de la commission départementale, maire de Verberie (Oise); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 17 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Forestier (Aimé), maire de Ladiville (Charente); 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 27 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Gibelin (Bernard), maire de Greolières (Alpes-Maritimes); 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 17 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Girard (Aurèle), maire de Lanceme (Loir-et-Cher); 53 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Gollier (Henri), maire de Boynes (Loiret); 59 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 14 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Grenier (Armand), maire de Tincey (Haute-Saône); 43 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Guyon (Edmond), maire de Sementron (Yonne); 64 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Juvigny (Léon), maire de Perreux (Yonne); 41 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 23 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Kuntz (Louis), maire de Benestanville (Seine-Inférieure); 58 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 25 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Lacloire (René), maire d'Arfeuilles (Allier); 49 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 21 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Lafon (Auguste), maire d'Alénya (Pyrénées-Orientales); 43 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 20 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Lafon (Jean), maire du Teich (Gironde); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Latourre (Léon), maire de Ribes (Ardèche); 41 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 26 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Lescot (Charles), maire de Remondans (Doubs); 50 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 27 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Mandonnet (André), maire du Pas-Saint-Lhomer (Orne); 25 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 17 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Marée (Charles), maire de Rubécourt (Ardennes); 61 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 22 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Michel (André), vice-président du conseil général, maire de Montaigut-en-Combraille (Puy-de-Dôme); 26 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 14 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Mirabel (Charles), maire de Grignols (Dordogne); 55 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 27 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Mounin (Jacques), maire de Saint-Parize-en-Viry (Nièvre); 64 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Mourez (Edmond), maire de Vezelois (Territoire de Belfort); 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 19 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Palous (Georges), maire de Saint-Come-sur-Lot (Aveyron); 55 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 16 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Pissetty (Pierre), maire de Cheylas (Isère); 58 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 18 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Pointeau (Elie), maire d'Izy (Loiret); 39 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 18 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Poirier (Emile), maire de Durtal (Maine-et-Loire); 40 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 13 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Pommier (Marius), maire de Saint-Restitut (Drôme); 59 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 17 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Poux (Raymond), maire de Le Falga (Haute-Garonne); 50 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 23 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Rey (Fernand), maire de Connaux (Gard); 49 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 17 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Robo (Renolte), maire de Macouria, ancien conseiller général (Guyane); 34 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives, dont 23 ans de fonctions de maire.

Sabourand (Maurice), maire de Mérignac (Charente); 55 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 27 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Savary (Mathurin), maire d'Amboin (Morbihan); 62 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 27 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Thauraux (Georges), conseiller général, maire de Restigne (Indre-et-Loire); 18 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 23 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Vergne (Vincent), maire de Saint-Etienne-aux-Clos (Corrèze); 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 23 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Voillereau (Gaston), maire de Montesson (Seine-et-Oise); 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 22 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 12 juillet 1952 portant élévation à la dignité de grand'croix dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 juillet 1952, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 pour 100, avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que l'élévation du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1914-1918 et des théâtres d'opérations extérieurs, dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, et bénéficiaire de l'article 12 de la loi du 31 mars 1919, est élevé dans l'ordre de la Légion d'honneur (décoration sans traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 2.

A la dignité de grand'croix.

Pechkoff (Zinovi), ancien colonel du 2e régiment étranger d'infanterie, actuellement en retraite, classe 1904.

Décret du 12 juillet 1952 portant élévation à la dignité de grand'croix et promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 juillet 1952, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 pour 100, avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont élevé ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 2.

GUERRE 1914-1918

A la dignité de grand'croix.

Marie (Pierre-Albert-Firmin), ancien lieutenant du 33e régiment d'artillerie, classe 1916, mle 1116 au recrutement de Rodez.

Au grade de commandeur.

D'Arnoux (Jacques-Louis), ancien lieutenant du 118e régiment d'infanterie et aviation, classe 1916, du recrutement de Brest.

Au grade d'officier.

Aygalet (Emile-Achille), ancien soldat du 2e régiment de zouaves, classe 1916, mle 2012 au recrutement de Montpellier.

Badre (Lucien-Laurent), ancien brigadier du 217e régiment d'artillerie coloniale, classe 1917, mle 3 au recrutement de Mézières.

Bel (Henri-Fernand), ancien maréchal des logis du 32e régiment d'artillerie, classe 1903, mle 809 au recrutement d'Angoulême.

Bordier (Désiré-Victorien-Jules), ancien soldat du 71e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 825 au recrutement de Chartres.

Brunie (Léon), ancien caporal du 21e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 721 au recrutement de Roanne.

Delmotte (Emile-Joseph), ancien soldat du 43e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 3522 au recrutement de Lille.

Desmoulins (Louis), ancien soldat du 1er régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1273 au recrutement de Cosne.

Frontel (Marcel-Maurice), ancien soldat du 118e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 406 au recrutement de Bernay.

Gely (Marcel-Benjamin-Jean-Marie-Fortuné), ancien sergent du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1915, mle 110 au recrutement d'Oran.

Genidec (Charles-Guillaume-Marie), ancien soldat du 3e régiment du génie, classe 1915, mle 1217 au recrutement du Havre.

Gonnin (Jean), ancien soldat du 22e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 2993 au recrutement de Versailles.

Grenez (Maurice), ancien soldat du 3e groupe d'aviation, classe 1917, mle 580 au 6e bureau de recrutement de la Seine.

Hu (Alexandre-Henri-Joseph), ancien soldat du 73e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 3811 au recrutement de Béthune.

Jabaud (Silvain-Paul), ancien caporal du 338e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 275 au recrutement de Guéret.

Jean (Edmond-Marie-Louis), ancien caporal du 54e régiment d'artillerie, classe 1913, mle 2337 au recrutement de Nice.

Lallement (Albert-Jules-Maurice), ancien brigadier du 23e régiment d'artillerie, classe 1912, mle 1382 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Legrand (Emile), ancien soldat du 167e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 366 au recrutement de Nevers.

Maury (Etienne-François), dit « Papot », ancien soldat du 175e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 696 au recrutement de Foix.

Richard (François), ancien soldat du 11e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 39 au recrutement d'Agen.

Rouhaud (Théophile-Baptiste), ancien sergent du 36e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 63 au recrutement d'Angoulême.

Saxtour (Victor-Charles-André-Henri), ancien caporal du 23e bataillon de chasseurs alpins, classe 1915, mle 2671 au recrutement de Nice.

Seiller (Justin), ancien soldat du 338e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1455 au recrutement d'Angoulême.

Soularue (Louis), ancien soldat du 287e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 423, au recrutement de Brive-Tulle.

Tabaud (Ernest-Sincère), ancien soldat du 107e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1136 au recrutement d'Angoulême.

Trouve (Albert), ancien soldat du 68e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 16 au recrutement du Blanc-Tours.

Vigon (Michel-Ange), ancien soldat du 173e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 2731 au recrutement de Nice.

Décret n° 52-819 du 12 juillet 1952 portant application de l'article 15 de la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 relatif à la répartition par grade des officiers des trois armées.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 15 de la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 relatif à la répartition par grade des officiers des trois armées;

Après avis conforme des commissions des finances et de la défense nationale, de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les effectifs par grade des officiers des différents corps des trois armées dont les rémunérations sont imputées tant sur le budget de la défense nationale (budget général et budgets annexes) que sur celui des Etats associés et de la France d'outre-mer (II. — Dépenses militaires) pourront atteindre au 1er juillet 1952 les nombres figurant aux tableaux annexés.

Les dispositions qui précèdent ne seront applicables que dans la mesure où elles n'entraîneront pas un dépassement des crédits inscrits au budget pour la rémunération des personnels officiers en 1952.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, les secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Le secrétaire d'Etat à l'air,
PIERRE MONTEL.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

GRADE	EFFECTIFS du budget 1952	EFFECTIFS au 1er juillet 1952.
Secrétariat d'Etat à la guerre.		
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE (1)		
Général de division	82	85
Général de brigade	132	136
Colonel	879	950
Lieutenant-colonel	1.397	1.480
Commandant	3.918	4.083
Capitaine	9.240	9.617
Lieutenant et sous-lieutenant	13.275	12.612
Total	28.963	28.963
Armes.		
Officiers généraux :		
Général de division	67	70
Général de brigade	86	89
Total	153	159
Infanterie, arme blindée et cavalerie, artillerie, infanterie et artillerie coloniale.		
Colonel	496	517
Lieutenant-colonel	726	750
Commandant	2.086	2.218
Capitaine	5.115	5.419
Lieutenant et sous-lieutenant	7.944	7.969
Total	16.397	16.393
Train.		
Colonel	32	33
Lieutenant-colonel	53	57
Commandant	154	168
Capitaine	415	428
Lieutenant et sous-lieutenant	618	585
Total	1.272	1.271
Génie.		
Colonel	55	58
Lieutenant-colonel	84	87
Commandant	245	252
Capitaine	545	575
Lieutenant et sous-lieutenant	811	768
Total	1.740	1.740
Transmissions.		
Colonel	36	37
Lieutenant-colonel	45	50
Commandant	122	142
Capitaine	358	377
Lieutenant et sous-lieutenant	581	585
Total	1.142	1.141
Matériel, ingénieurs.		
Général de division	1	1
Général de brigade	8	8
Colonel	40	40
Lieutenant-colonel	65	65
Commandant	139	139
Capitaine	129	129
Lieutenant et sous-lieutenant	81	81
Total	463	463
Fonctionnaires de l'intendance.		
(Troupes métropolitaines et coloniales.)		
Général de division	6	6
Général de brigade	17	17
Colonel	78	80
Lieutenant-colonel	97	99
Commandant	109	108
Capitaine	66	63
Lieutenant et sous-lieutenant		
Total	373	373

(1) Non compris les officiers rémunérés sur le budget annexe de la direction des études et fabrications d'armement.

GRADE	EFFECTIFS du budget 1952.	EFFECTIFS au 1er juillet 1952.
Médecins pharmaciens vétérinaires.		
(Troupes métropolitaines et coloniales.)		
Général de division	8	8
Général de brigade	20	21
Colonel	113	126
Lieutenant-colonel	198	217
Commandant	589	578
Capitaine	877	867
Lieutenant	333	321
Total	2.138	2.138
Officiers d'administration du service de santé.		
(Troupes métropolitaines et coloniales.)		
Lieutenant-colonel	10	10
Commandant	34	34
Capitaine	143	141
Lieutenant et sous-lieutenant	235	237
Total	422	422
Adjoints administratifs des corps de troupe, officiers des corps de gestion et d'exécution des services de l'intendance, du génie, des transmissions, du matériel, adjoints techniques et administratifs des matériels et bâtiments coloniaux, adjoints de chancellerie (1).		
(Troupes métropolitaines et coloniales.)		
Lieutenant-colonel	80	86
Commandant	315	319
Capitaine	1.260	1.305
Lieutenant et sous-lieutenant	2.379	2.284
Total	3.994	3.994
Ingénieurs des bâtiments, ingénieurs des transmissions, chancellerie, recrutement A. M. M. aumônerie, Trésor, poste musique.		
(Troupes métropolitaines et coloniales.)		
Général de brigade	1	1
Colonel	29	29
Lieutenant-colonel	39	39
Commandant	125	125
Capitaine	312	312
Lieutenant et sous-lieutenant	333	333
Total	869	869
Ingénieurs militaires des fabrications d'armement.		
Ingénieur général de 1re classe	4	4
Ingénieur général de 2e classe	14	14
Ingénieur en chef de 1re classe	48	51
Ingénieur en chef de 2e classe	52	53
Ingénieur principal de 1re classe	77	71
Ingénieur de 1re classe	60	66
Ingénieur de 2e et 3e classe	62	58
Total	317	317
Ingénieurs des travaux d'armement.		
Ingénieur en chef	15	14
Ingénieur principal	49	47
Ingénieur de 1re classe	93	90
Ingénieur de 2e et 3e classe	43	49
Total	200	200
Adjoints administratifs.		
Adjoint chef	8	8
Adjoint principal	21	20
Adjoint de 1re classe	49	50
Adjoint de 2e et 3e classe	49	49
Total	127	127
Ingénieurs militaires des télécommunications.		
Ingénieur général de 1re classe		
Ingénieur général de 2e classe	1	1
Ingénieur chef de 1re classe	2	4
Ingénieur chef de 2e classe	6	7
Ingénieur principal de 1re classe	15	12
Ingénieur de 1re classe	10	10
Ingénieur de 2e et 3e classe	8	8
Total	42	42

(1) La répartition entre les corps sera faite par le secrétaire d'Etat à la guerre.

GRADE	EFFECTIFS du budget 1932.	EFFECTIFS au 1er juillet 1932.
Ingénieurs des travaux des télécommunications.		
Ingénieur en chef	2	5
Ingénieur principal	8	10
Ingénieur de 1re classe	14	9
Ingénieur de 2e et 3e classe		
Total	24	24
Secrétariat d'Etat à la marine.		
Officiers de marine.		
Vice-amiral ou assimilé	15	16
Contre-amiral ou assimilé	23	23
Capitaine de vaisseau ou assimilé	123	129
Capitaine de frégate ou assimilé	268	281
Capitaine de corvette ou assimilé	395	412
Lieutenant de vaisseau ou assimilé	793	794
Enseigne de vaisseau de 1re et 2e classe et assimilé	1.036	998
Total	2.653	2.653
Ingénieurs mécaniciens.		
Vice-amiral ou assimilé	1	1
Contre-amiral ou assimilé	6	6
Capitaine de vaisseau ou assimilé	20	20
Capitaine de frégate ou assimilé	43	43
Capitaine de corvette ou assimilé	92	92
Lieutenant de vaisseau ou assimilé	196	196
Enseigne de vaisseau de 1re et 2e classe et assimilé	140	140
Total	498	498
Commissaires de la marine.		
Vice-amiral ou assimilé	2	2
Contre-amiral ou assimilé	5	5
Capitaine de vaisseau ou assimilé	19	20
Capitaine de frégate ou assimilé	27	28
Capitaine de corvette ou assimilé	50	52
Lieutenant de vaisseau ou assimilé	105	100
Enseigne de vaisseau de 1re et 2e classe ou assimilé	50	51
Total	258	258
Officiers des corps de santé de la marine.		
Médecin général de 1re classe	2	2
Médecin général de 2e classe	6	6
Médecin-chef de 1re classe	26	27
Médecin-chef de 2e classe	44	45
Médecin principal	93	102
Médecin de 1re classe	167	167
Médecin de 2e classe	82	71
Total	420	420
Pharmacien chimiste général de 2e classe	1	1
Pharmacien chimiste en chef de 1re classe	5	5
Pharmacien chimiste en chef de 2e classe	7	7
Pharmacien chimiste principal	14	15
Pharmacien chimiste de 1re classe	26	25
Pharmacien chimiste de 2e classe	10	10
Total	63	63
Ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.		
Vice-amiral ou assimilé	5	5
Contre-amiral ou assimilé	19	19
Capitaine de vaisseau ou assimilé	65	67
Capitaine de frégate ou assimilé	67	69
Capitaine de corvette ou assimilé	76	79
Lieutenant de vaisseau ou assimilé	107	99
Enseigne de vaisseau de 1re et 2e classe ou assimilé	51	52
Total	390	390
Ingénieurs hydrographes.		
Vice-amiral ou assimilé	1	1
Contre-amiral ou assimilé	1	1
Capitaine de vaisseau ou assimilé	5	6
Capitaine de frégate ou assimilé	7	6
Capitaine de corvette ou assimilé	8	8
Lieutenant de vaisseau ou assimilé	7	7
Enseigne de vaisseau de 1re et 2e classe ou assimilé	6	6
Total	35	35

GRADE	EFFECTIFS du budget 1932.	EFFECTIFS au 1er juillet 1932.
Officiers des équipages.		
Capitaine de frégate ou assimilé	8	10
Capitaine de corvette ou assimilé	61	63
Lieutenant de vaisseau ou assimilé	273	282
Enseigne de vaisseau de 1re et 2e classe ou assimilé	246	233
Total	588	588
Ingénieurs des directions du service hydrographique.		
Capitaine de corvette ou assimilé	3	4
Lieutenant de vaisseau ou assimilé	10	9
Enseigne de vaisseau de 1re et 2e classe ou assimilé	5	5
Total	18	18
Ingénieurs des directions de travaux (commissariat et santé).		
Capitaine de frégate ou assimilé	1	1
Capitaine de corvette ou assimilé	2	3
Lieutenant de vaisseau ou assimilé	8	8
Enseigne de vaisseau de 1re et 2e classe ou assimilé	5	4
Total	16	16
Ingénieurs des directions de travaux (travaux maritimes).		
Capitaine de frégate ou assimilé	4	4
Capitaine de corvette ou assimilé	17	18
Lieutenant de vaisseau ou assimilé	58	59
Enseigne de vaisseau de 1re et 2e classe ou assimilé	37	35
Total	116	116
Ingénieurs des directions de travaux (constructions et armes navales).		
Capitaine de frégate ou assimilé	20	24
Capitaine de corvette ou assimilé	114	121
Lieutenant de vaisseau ou assimilé	403	396
Enseigne de vaisseau de 1re et 2e classe ou assimilé	222	219
Total	759	760
Officiers d'administration (commissariat et santé).		
Capitaine de frégate ou assimilé	2	3
Capitaine de corvette ou assimilé	8	10
Lieutenant de vaisseau ou assimilé	34	33
Enseigne de vaisseau de 1re et 2e classe ou assimilé	19	18
Total	63	63
Officiers d'administration (comptables des matières).		
Capitaine de frégate ou assimilé	3	3
Capitaine de corvette ou assimilé	14	14
Lieutenant de vaisseau ou assimilé	43	43
Enseigne de vaisseau de 1re et 2e classe ou assimilé	24	24
Total	84	84
Officiers d'administration des directions de travaux.		
Capitaine de frégate ou assimilé	3	4
Capitaine de corvette ou assimilé	16	17
Lieutenant de vaisseau ou assimilé	55	54
Enseigne de vaisseau de 1re et 2e classe ou assimilé	31	30
Total	105	105
Secrétariat d'Etat à l'air.		
Officiers de l'air (cadre navigant).		
Général de division	13	13
Général de brigade	20	21
Colonel	59	63
Lieutenant-colonel	171	181
Commandant	355	372
Capitaine	952	960
Lieutenant et sous-lieutenant	1.101	1.060
Total	2.700	2.700

GRADE	EFFECTIFS du budget 1952.	EFFECTIFS au 1er juillet 1952.
Officiers de l'air (cadre sédentaire).		
Général de division		
Général de brigade		
Colonel	23	25
Lieutenant-colonel	57	60
Commandant	171	182
Capitaine	453	485
Lieutenant et sous-lieutenant	670	622
Total	1.374	1.374
Officiers mécaniciens de l'air.		
Général de division		
Général de brigade		
Colonel	42	44
Lieutenant-colonel	41	45
Commandant	175	188
Capitaine	513	546
Lieutenant et sous-lieutenant	671	619
Total	1.412	1.412
Commissaires ordonnateurs de l'air.		
Général de division	1	1
Général de brigade	3	3
Colonel	18	19
Lieutenant-colonel	24	25
Commandant	37	37
Capitaine	34	32
Lieutenant et sous-lieutenant		
Total	117	117
Service de santé de l'air.		
Médecin général inspecteur	1	1
Médecin général	2	2
Colonel	18	19
Lieutenant-colonel	30	31
Médecin commandant	84	83
Médecin capitaine	88	100
Médecin lieutenant	84	71
Total	307	307
Officiers des services administratifs de l'air.		
Général de division		
Général de brigade		
Colonel		
Lieutenant-colonel	20	19
Commandant	81	80
Capitaine	243	243
Lieutenant et sous-lieutenant	363	365
Total	717	717
Ingénieurs militaires de l'air.		
Ingénieur général de 1re classe	7	7
Ingénieur général de 2e classe	10	10
Ingénieur en chef de 1re classe	36	38
Ingénieur en chef de 2e classe	38	38
Ingénieur principal	60	57
Ingénieur de 1re classe	57	57
Ingénieur de 2e classe	16	16
Ingénieur de 3e classe	21	22
Total	245	245
Ingénieurs des travaux de l'air.		
Ingénieur général de 1re classe		
Ingénieur général de 2e classe		
Ingénieur en chef de 1re classe		
Ingénieur en chef de 2e classe	10	10
Ingénieur principal	34	36
Ingénieur de 1re classe	69	70
Ingénieur de 2e classe	47	44
Ingénieur de 3e classe	25	25
Total	185	185

GRADE	EFFECTIFS du budget 1952.	EFFECTIFS à atteindre au 1er juillet 1952.
Gendarmerie.		
Général de division	1	1
Général de brigade	6	7
Colonel	51	52
Lieutenant-colonel	72	77
Chef d'escadrons	247	243
Capitaine	760	743
Lieutenant et sous-lieutenant	646	660
Total	1.783	1.783
Service des essences.		
Corps de direction.		
Ingénieur général de 2e classe	1	1
Ingénieur en chef de 1re classe	4	4
Ingénieur en chef de 2e classe	9	9
Ingénieur principal	15	16
Ingénieur ordinaire	8	7
Total	37	37
Corps de gestion et d'exécution.		
1° Ingénieurs des travaux.		
Ingénieur en chef des travaux	5	5
Ingénieur principal des travaux	18	20
Ingénieur 1re classe des travaux	45	45
Ingénieur 2e et 3e classe des travaux	31	29
Total	99	99
2° Adjoints et attachés d'administration.		
Adjoint d'administration en chef	2	2
Adjoint d'administration principal	4	4
Attaché d'administration 1re classe	12	12
Attaché d'administration de 2e et 3e classe	10	10
Total	28	28
Direction des poudres.		
Ingénieurs militaires des poudres.		
Ingénieur général de 1re classe	2	2
Ingénieur général de 2e classe	4	4
Ingénieur en chef de 1re classe	14	15
Ingénieur en chef de 2e classe	18	18
Ingénieur principal	26	24
Ingénieur de 1re classe	18	19
Ingénieur de 1re classe et ingénieur élève	21	21
Total		103
Ingénieurs des travaux de poudrerie.		
Ingénieur en chef	5	6
Ingénieur principal	21	21
Ingénieur de 1re classe	40	41
Ingénieur de 2e et 3e classe	24	22
Total	90	90
Adjoints administratifs des poudres.		
Adjoint d'administration en chef	3	3
Adjoint d'administration principal	7	8
Adjoint d'administration de 1re classe	20	20
Adjoint d'administration de 2e et 3e classe	16	15
Total	46	46

Liste d'admissibilité au concours d'admission à l'école spéciale militaire.

Le nombre des points nécessaires pour l'admissibilité, en 1952, a été fixé à :

1° Option « sciences » : 577,5 points.
2° Option « lettres » : 640 points.

I. — Option « Sciences »

Algarron (Jacques-Louis).
André (Emmanuel-Pierre-Joseph-Etienne).
André (Georges-Albert-René).
Anjot (Jean-Maurice-Auguste-François).
Arnoux (Georges-Gaston).
Aubertin (Robert).
Aubry (Jean-Emile-Henri).
Aulanier (Bertrand).
D'Aviau de Ternay (Bernard-Marie-Joseph).
Babin (Claude-Etienne).
Babron (Yves-Edmond-Joseph-Marie).
Bachelard (René Félix-Jean-Lucien).
Bacquié (Claude-Eugène-Clément).
Bagur (Gilbert-Georges).
Bargain (Jean-Noël).
Baton (Robert-Auguste).
Baylé (Gilbert-Paul-Lucien-Fernand).
Béchu (Yves).
Béra (Claude-Jean).
Bernard (Jacques-Robert).
Berteaux (Pierre-Bernard).
Bertonnier (Gérard-Charles-Marie).
Bertrand (Bernard-Renaud).
Beuscher (Pierre-Adrien-Ange).
Bigay (Bernard-Emile).
De la Bigne (Michel-François-Marie).
Bizien (Jean-Pierre-François-Marie).
Blanchin (Daniel-Guy).
Blanchis (Christian).
Bocquet (Victor-Joseph).
Bodiou (Jean-Louis-Raphael).
Bonamy (Gilles-Joseph-Marie).
Bonnet (Marcel).
Bonneville (Claude-Marie-Camille).
Bosch (Gérard-Marie).
De Bouët du Portal (Régis-Marie-Yves-René).
De Bouët du Portal (Roland-Marie-Jacques-Joseph).
Bouillet (Michel-Albert-François-Paul).
Bourdiec (Jehan-Jacques-Marie).
Bourgerie (François-André-Marie-Joseph).
Bourgninaud (Marcel-Eugène-Joseph).
Bourgouin (Roland-Marcel-Jean).
Boutin (Paul-Henry-Clément).
Brémond (Gérald-Jehan-Roger).
Brunerie (Yves-Robert-Marcel).
Buffé (Noël-Louis).
Bully (François-Lucien-Marcel).
De Cacqueray (Bernard-Emmanuel-Marie-Gaud).
Cail (Michel-Henri-Joseph).
Caisez (Jean-André-Marie).
Camusat (Pierre-Marcel).
Carbonneaux (Jean-François).
De Carné de Carnavalet (François-Jean-Marie).
Carat (Michel-Norbert).
Carrignon (Michel-Louis-Pierre).
Castex (Jacques-Marie-Paul-Fris-Antoine).
Caumont (Jean-Louis-Lucien).
Cauquil (Hubert-Bertin-Jean).
Chambouleyron (Raoul-Francis-Jean-Auguste-Laurent).
Chambriard (Robert-Marie-Roger).
Charlet (Jean-François-Louis).
Charbonnier (Jacques-Louis-Henri).
Charzat (Jacques-Pierre-Albert).
Chazarain (Noël-Honoré).
Cherrier (René-André).
Chevallier (Jacques-Pierre-Georges).
Chrismann (Fernand-Marie).
Clauzon (Joseph-Elie).
Coilhac (Jacques-Paul-Jean).
Colin (André-Alfred).
Comot (Pierre-Paul-Max).
Cosléou (Michel-Jean-Marie).
Courtel (René-Auguste).
Creff (Allain-François).
Creuzeau (Jean-Marie-Paul-Marcel-Clément).
Crinquant (André).
Cros (François-Paul).
Damour (Claude).
Dandoy (Stéphane-Jacques).
Dathis (Michel-Albert-Edmond-Jean).
Dautreppe (Roland-Henri).
Davet (Jean-Pierre-Henri).
Davoine (Robert-Georges).
Debacker (Claude-Louis-Emile).
Debon (André-Jacques-Georges).
Debot (André-Georges).
Décieux (Gérard-Pierre).
Dejeager (Henri-Eugène).
Delaporte (Jean-Louis-Bernard-Henri).
Delpy (François-Jean-Robert).
Denys de Bonnaventure (Guy-Jean-Marie).
Desgruelles (Maurice-Félix-Marcel).
Destremau (Olivier-René-Waldemar).
Devaux (Jean-Georges-Lucien-Raymond).
Devenne (Pierre).
Dewaire (Pierre-Charles-Marie-Paul-Louis).
Dotte (Claude-Paul-Hubert).
Ducruet (Henri-Jean-Marie-Vitalis).
Duffait (Pierre-Louis-Gabriel).
Duguet (Jean-Louis-André).
Dupont (Serge-Claude-Louis-Joseph).
Durantel (André-Marie-Maurice).
Dussaut (Jean-Guy-Yves).
Duval (François-Marie-Maurice).
Egu (Georges-Louis).
Erulin (Philippe-Louis-Edme-Marie-François).
Escrivant (Guy-Paul-Eugène).
Estienne (Michel-Pierre-Marie).
Etl (Jacques-François-Antoine).
Etienne (Jean-Lucien-Marie).
Fabrèga (Roland-Georges-Jean).
Farinaud (Michel-Henri-Marie).
Faure (Bernard-Marie-Jean-Evan-Gaston).
Favre (Claude-René).
Flocard (Albert-Louis).
Fort (Jean-Louis-Charles).
Fournier (Robert-Victor-Marie).
Fourny (Jean-Alexandre).
De France (Christian-Jean-Marie-Joseph).
François (Claude-André-Louis).
Fulaine (Jean-Charles-René-Ferdinand).
Fusenot (Robert-Marie-Léon).
Gadais (Roger-Paul-Joseph).
Gaillard (Claude-Christian).
Galmiche (Henri-Jean-Marie).
Du Garreau de La Mechenie (François-Marie-Léonard).
Garnier (Christian-François-Henri).
Gassiat (Roland-Gabriel-Jean).
Gaudard (Jean-Louis-Paul-René).
Gautier (Paul-Jean-Louis).
Gautier (Pierre).
Gency (Daniel-Louis).
Genevey (Paul-Henri).
Gérardin (Yves-Maurice).
Gillet (Ghislain-Gaston-Firmin-Jean).
Gillis (Bernard-Marie-Fernand).
Girard (Claude-Louis).
Giron (André).
Godeau (Michel-François-Marie-Joseph).
Godon (Pierre-Charles).
Godot (Philippe-Marie-Augustin).
Gomart (Jean-Marie-Joseph-André).
Gonzalez de Linares (Stéphen-Jean-Marie-Aymar).
Goxe (Daniel-Maurice-Marie).
Grémaud (Michel-Joseph-Marcel).
Grison (Marc-Henri-Marie).
Grison (Patrick-Marie-Henri).
Grospellier (Gérard-Victor).
Guilbaud (Georges-François-Xavier).
Guinle (Jean-Claude-Martial-Léon).
Guiollot (Jean-Pierre-Marie-Jules).
Guyon (Gérard).
Hackspill (Denys-Marie-Michel).
Happe (Maurice-Jean-Marie).
Hauteville (André-Louis-François).
Hauvuy (Daniel-Paul).
Hême de Lacotte (Yvan-François-Joseph).
Henry (François-Georges-Marie).
Hocquemiller (Philippe-Jules-Raoul-Charles).
Hubert (Gérard-Frédérick-Marie).
Huck (Michel-Jean-Marie-Henri).
Iban (Jean-Auguste).
Iscain (André-Ange-Henri).
Jacques-André (Gérard).
Jacquinet (Michel-Louis-Georges).
Jacquot (André-Alexandre-Lucien).
Javelot (Hubert-Marcel-Eugène).
Jégouzo (Michel-Georges).
Joret (Jean-Marie-Michel).
Joubert (René-François).
Jousiin de Noray (Dominique-Marie-Edme).
Jullian (Jean-Gustave-Fernand).
Kaczynski (Stanislas).
Kandel (Jacques-Marie-Michel).
Kirscher (Jean-René-Gilbert).
Laborieux (Victor-Stanislas-Yves).
Lacrambe (Pierre-Edouard-Lucien-André).
Laffray (Michel-Marcel).
Laimay (Jean-Félix).
Lainé (Philippe).
De Lambilly (Louis-Marie-Gérard).
Lamboiez (Jacques-Henri-Ernest).
Lancereau (Yves-Georges).
Langlois (Jacques-Jean-Gustave).
Laug (François-Xavier-Marie).
Lavedrine (Michel-Jean).
Leborgne (Jean-Noël-Raymond).
Le Calvez (Jean-Albert).
Le Fèvre (Henri-Marius-Louis).
Le Guen (Jacques-Emile).
Le Guen (Michel-Etienne-Jacques-Marie).
Le Guern (Edmond-Jean-Joseph).
Le Guern (Serge-Yves-Marie).
Le Moigne (Jean-François).
Le Pottier (Serge-Charles).
Le Puloch (Alain-Louis-Marcel).
Lerat (Daniel).
Lerman (Michel-Jean-Claude).
Le Sellier de Chezelles (Henri-René-Georges-Marie-Christophe).
Leuwers (Yves-Laurent-Guy-Stéphane).
Liaud (Just-Edouard-Aimé).
Lichtlen (Jean-Charles).
De Longeaux (Guy-François-Marie).
Luciano (Pierre).
Luquet (André-Victor).
Macoine (Jean-Marcel).
Maës (François-Marie).
Maffard (Désiré-Louis-Marie).
Maillait (Gabriel-Louis).
Maitre (Maurice-Roger).
Manel (Michel-Maurice).
Manicacci (Raymond-Edouard).
Maquis (Claude-Allain).
Maraine (Claude-Marcel).
Maresoaux (Philippe-Henri-Maurice).
Martin Saint-Léon (Alain-Marie-Etienne).
Marty (Jean-Faustin-Jules).
Massé (Jacques-Claude).
Masson (François-Antoine-André).
Mathieu (Jean-Robert-Joseph-André).
Mayeur (Hubert-Alfred-Joseph).
Mercier (Pierre-Raymond).
Mertz (Bernard-Michel-Paul).
Mesplède (François-Jean).
Messager (Guy-Henri).
Mezennec (Georges-Gilbert-Marie).
Michaux (Jean-Pierre-Emile-Henry).
Michel (Jean-Charles-Michel).
Michelix (Pierre).
Milliot (Jean-Michel).
Monnier (Jacques-Alfred).
De Monteiy (Louis-Joseph-Marie).
Moreau (Lionel-Jean).
Morel (Claude-Nicolas).
Mothe (Jean-Henri).
Mouchez (Alain-Jules-Robert).
Moulin (Michel-Camille).
Mouneyrat (Guy-Georges).
Nicaise (Raymond-Claude).
Noël (Alain-Gérard-Claude-Ghislain).
Nyo (Bernard-Georges-Ferdinand).
Paillet (Louis-Joseph).
Paillot de Montabert (André-Adéodat-Marie).
Pajot (Michel-André-Marcel).
Pallier (Jean-François).
Palomba (Claude-Lucien).
Pascal (Georges-Robert).
Payre (Pierre-André).
Pelabon (Alain-Marie-Joseph).
Pépos (Daniel-André).
Perraud (Michel-Louis).
Perrot (Claude-Emile-Marie).
Philip (Emile-Jean-Gabriel).
Picariello (Paul-Jean).
Picut (Alain-Alexandre-Paul-Marie).
Pidansat (Daniel-Ferdinand).
Pierre (Jacques-Charles).
Pigelet (Maurice Jacques-Marc-Fernand).
Pin (Raymond-Michel).
Piriou (Jean).
Planchon (André-Marie-François).
Plantier (Maurice-Jacques-Jean).
Pollet (Adolphe-Etienne-Maurice).
Pons (Jean-Marie-Guillaume).
Pontier (Robert-Emile-Xavier).
Portet (André-Roger-Gaston).

Potier (Maurice-Jean).
De Pouilly (Antoine-Marie-Jean-François).
Poupard (Camille-Marie-Georges).
Pourailly (Bernard-Marie-Joseph-André-Edouard).
Pourcel (Guy-Maurice).
Prono (Claude-Paul).
Puech (Pascal-Eugène-Guy).
Rabat (André-François).
Raillat (Pierre).
Raut (Albert-François-Clément-Marie-Etienne).
Renié (Stéphane-Jacques-Marie).
Renucci (Robert-Rodolphe).
Réfat (Jean-Pierre-Louis).
Ribère (André).
Riehl (Serge-Hugues).
De Riols de Fonclare (Jacques-Marie-Jules).
Rittemard (Pierre-Simon-Charles).
Roche (Pierre-Alain-Claude).
Rodary (Michel-André-Paul-Marie).
Roquejeoffre (Michel-Henri-Louis).
Rosland (Albert-Gérôme).
Roudier (Jean).
Rousseau (Jacques).
Rousseau (Luc-André-Anne-Mariel).
Rouve (Jean-Pierre-Marie-Joseph).
Roux (Bruno-Gabriel-Marie-Emmanuel).
Roux (Camille-Jean).
Roux (Jacques-Marie).
Roux (Olivier-Paul-Marie-Emmanuel).
De la Ruelle (Clément-Georges-Ferdinand).
Sade (Roland).
Salanié (Jean-Marc).
Schirlé (Stéphane-Auguste-Georges).
Schott (Maurice).
Sentenac (Robert-Xavier-Emile).
Septavaux (Guy-Joseph-Gilbert).
Siegrist (René-Joseph-Paul).
Silvestre (Michel-Louis).
Sirac (Bernard-Jean).
Soulier (René-Maurice).
Southwell (Guy-André-Louis).
Soulif (Claude-Jean-Victor-Antoine).
Souvay (Gilbert Marc-Daniel).
Stoltz (Jean-Marie).
Suraud (Jacques-Pierre-Joseph).
De Sury d'Aspremont (Charles-Henri-Raymond).
Sustra (Pierre-Manuel-François).
Tallieu (Jean-Humbert-François).
Tatin (Daniel-Célestin).
Techer (René-Marie-Thérèse-Crescent-Léon).
Teisseyre (Gérard-Louis-Urbain).
Terrasson (Marc-Gustave-Vincent).
Tharaux (Henri-Paul-Gaston).
Thevenot (Michel-Henri).
Thomas (Gilbert-André-Camille-Victor).
Thual (André-Julien-Marie).
Tiberghien (Michel-Jean-Marie-Joseph).
Thibodaux (Jean-François-Emile).
Tripier (Raymond-France-Jean).
Turbet-Delof (Xavier).
Ulrich (Gérard-Gustave-Charles).
Uyttenhoeven (Jean-Edouard-Victor-Antoine).
Valade (Pierre).
Valicon (Marc).
Vasseur (Eugène-Fernand-Clément).
Vergez (Christian-Paul-Rémi).
Vergnaud (Raymond-Julien).
Vezio (Guy-Jean-Raoul).
Vigié (Gérard-Renaud).
Vignon (Bernard-Marie-Pierre).
Vilar (Bernard-René).
Voruz (François-Raoul-Gustave-Georges).
Voyer (Yves-Edmond).
Weyders (Marc-Jean-Lucien).
Wilt (Jean-Paul-Charles-René).
Zeller (Bertrand-Désiré-Marc-Claude).

II. — Option « Lettres »

Alaguillaume (Jacques).
Alaguillaume (Louis).
Arbogast (Michel-Albert-Roland-Frédéric).
Archambeaud (Jean-Marie-Joseph).
Ardaillon (Michel-Edmond).
Artus (Christian-Yves-Elie).
Barbey (Roland-Claude).
Barteau (Jacques-Albert-Arsène).
Beaupied (Franck).
Benelli (Antoine-Marie-Charles).
Bérenger (Joseph-Jacques-Marie-Emmanuel).
Bernier (Roger-Georges).
Bertrand (Xavier-Claude-Henri).
Billaudel (Hubert-Marie).
Bonnans (Robert).
Bordessoule (Jacques).
Bouchon (Roland-Georges).
Bougerol (Jean-Jacques-Louis).
Bougnoux (Jean-Albert-Lucien).
Boulard de Gatellier (François-Maurice-Henri-Marie-Olivier).
Bourdin (Pierre-Lucien).
Bréart de Boisanger (Pierre-Etienne-Marie-Paul).
Brousset (Max-Francis-Jean).
De Buxeuil de Roujoux (Pierre-Guillaume-Marie).
Cann (François-Robert).
Chabrel (Alain-Joseph-Albert).
Charpy (Jean).
Charrier (Pierre-Charles-Henri).
Charrot (Bernard-Jean).
Charvet (Louis).
Chibalie (Alain-Balse-Augustin).
Chiéroni (Augustin-Marcel).
Choquet (Serge-Gabriel).
Choulet (Jean-François-Marcel).
Christen (Jean-Paul).
Clarke de Dromantin (Christian-Octave-Marie-Roger).
De Colbert-Turgis (Gérard-Marie-Henri-Joseph).
Constant (Pierre-Gabriel-Louis).
Cornic (Roman).
Damade (William-René).
Dartiguelongue (Jean-Louis-Henri).
Debarge (Jacques-Georges-François).
Defoug (Lucien-Claude-René).
Deloche (Jean-André-Charles).
Demeure (Gabriel-Joseph-Jean).
Depardon (Guy-Louis).
Dingler (Jean-Paul).
Dubois (Michel-Albert).
Dubosq (Jean-Pierre-Alexandre-Eugène).
Durand (Pierre-Eugène-André).
Eches (Jacques).
Fatras (Pierre-Eugène-Maurice-Marie).
Favotti (Jean-Jacques-Vincent).
Ferrari (Ange-Paul-Blaise).
Font (Paul).
De la Forge (Jean-Pierre-Georges-Emile).
De Fournoux la Chaze (Patrick-Jean-Marie).
Françon (Roger-Henri).
Fuhrmann (Fernand-Claude-Robert).
Gallice (Didier-Georges-Antoine).
Gautier (Paul-André).
Gavignet (Jean-Paul-Joseph).
Gay (Robert).
Georges-Picot (Pascal-Jacques).
Germa (Henri-Fernand-Hippolyte).
Gintrac (Claude-Jacques).
Girard (Jean-Marie-Joseph).
Girardot (Jean-Louis).
Grisard (Jacques-Jean-Baptiste).
Grisoni (Jean-Baptiste-Jacques).
Hautcœur (Jean-Dominique-Edmond).
Hibelot (Gérard).
Hugues (Norbert-Henri-Gaston).
Huilo (Claude-Jacques).
Jarasson (Michel-Rémy).
Jarry (Charles-Pierre-Jean).
Jeancolas (Edmond-Marius).
Julliot de la Morandière (Jacques-Marie-Pierre).
Kuntz (René-Marcel-André).
Labriffe (Georges-Léon-François).
Labruhe (Joseph-Georges).
Lacapelle (Alain-Déodat-Marie-Israël-Théobale).
Lamboley (Jacques-André-Marcel).
Lamoine (Pierre-Félix).
Laparra (Gérard-Emile).
Laquièze (Pierre-Léon-Henri).
Lartet (Jean-Armand-Joseph).
Laurent (Jean-Charles).
Laurioz (Jacques-Marie-Joseph).
Ledain (Jacques-Georges-Arthur).
Le Dréau (Roger).
Le Cuir (Jacques-Henri).
Lefebvre de Maurepas (Guy-Marie-Gabriel-Henri).
Lemoine (Jean-Marie).
Lescure (Fernand-Jean).
L'Hévéder (Guy).
Liège (Jean-Gabriel-Fernand).
Lumaret (Claude-Jean-Pierre-Marie).
Macel (Jean).
De Marin de Montmarin (Pierre-Raoul-Maurice).
Martial (Claude-Henri).
Martinie (Yves-Jean-Charles).
Maton (Michel-Jean-Marie).
Maulard (Jean-Fernand).
Mauriès (Jean-Jules-Fernand).
Méhu (Gilles-Marie-Jacques).
Merle (Dominique-Pierre-François).
Mestelan (Robert).
Meudec (Rolland).
Miquel (Bernard-Léon-Augustin).
Monganne (Jean).
Montaclair (René-Guy-Marie).
Morin (Gervais-Henri-Louis).
De Moulins (Jean-Louis-Marie-Guillaume).
Mourey (Emile-Louis-Charles).
Neyron de Saint-Julien (Christian-Marie-Gabriel).
Noulens (Raymond-Xavier).
Olliandini (Pierre-Jacques-Paul).
Oulié (Pierre).
Pagès (Xavier-Charles).
Pauvert (Pierre-Armand).
Pelenc (Serge-Denis-Antoine).
Pelletier Boisy (Jean-Edouard).
Penet (Robert-Jean-Jules).
De Perier (Hugues-Antoine-René-Léonor).
Perrot (François).
Perrot (Guy-Marie-Jules-Alcide).
Pillot (Henri).
Piron (Georges-Jean-Henri).
Ployet (Jacques-Auguste-Marie).
Pons (Jean-Roger-Pierre).
Quelin (Pierre-Emmanuel-Léonard).
Recasens (Gabriel-Joseph-Barthélemy).
Regnault (Pierre-Jean).
Rémond (Philippe-Pierre-Henri).
Ressot (Alain-Maurice-Roger).
Rocchietti (André-Angel).
Roman (Alain-Jean-Alcide).
Saint-Arroman (Pierre-Henri-Charles).
Sajus (Gabriel-Paul-Maurice).
Semon (Yves-Marie-Bernard).
Sénac (Gérard-Louis).
Siben (Léon-Fernand-Georges).
Siguier (Yvan-Henri-Christian-Maurice).
Stibio (Bernard-Pierre-Marie-Léon).
Tarrit (Pierre-François-Joseph).
Tomatis (Bernard-René-Louis).
Vandorpe (Louis-Joseph-Vincent).
Villeneuve (Pierre-François-Henri).
Wanschoor (Alexandre-René-Eugène).
Wautrin (Armand-Maxime).

Le tour de passage des candidats à l'examen oral est déterminé par l'ordre alphabétique du premier de leurs noms, à partir d'une lettre tirée au sort au secrétariat d'Etat à la guerre. Cette lettre, pour le concours de 1952, est la lettre « L ».

L'examen oral sera subi:

1° A Paris (lycée Saint-Louis, 44, boulevard Saint-Michel) pour tous les candidats (options « Sciences » et « Lettres ») ayant subi les épreuves écrites aux centres de Paris, Versailles, Nancy, Strasbourg, Besançon, Dijon, Lyon;

2° A La Flèche (prytanée militaire) pour tous les candidats (options « Sciences » et « Lettres ») ayant subi les épreuves écrites aux centres de La Flèche, Rennes, Poitiers, Nantes et Autun;

3° A Marseille (lycée Thiers) pour tous les autres candidats (options « Sciences » et « Lettres ») figurant sur la liste ci-dessus.

Les dispositions relatives au déroulement des épreuves orales dans les centres de La Flèche et de Marseille seront l'objet d'une insertion ultérieure au *Journal officiel*.

Les candidats du centre de Paris seront répartis en plusieurs séries dont le nombre sera précisé dans l'insertion prévue au paragraphe ci-dessus.

Pour ce centre, la première série débutera à Paris, le jeudi 17 juillet à huit heures. (Appel: mercredi 16 juillet à dix-sept heures).

Elle comprend:

1° En option « Sciences »: les candidats de Lacrambe (Pierre-Edouard-Lucien), à Noël (Alain-Gérard-Claude), inclus;

2° En option « Lettres »: les candidats de Labriffe (Georges-Léon-François), à Pencl (Robert-Jean-Jules), inclus.

Majorations.

Les points de majorations fixés à l'article 9 de l'instruction relative au concours seront accordés dans les conditions suivantes:

1° Majorations à titre militaire: seront arrêtées à la date du 1er juillet, seul un état signalétique et des services, certifié par le chef de corps de l'intéressé, sera admis, à l'exclusion de tout autre document.

2° Majorations pour diplômes: seront arrêtées à la date du 1er août. Les candidats intéressés devront présenter l'original du diplôme ou une copie légalisée.

Seuls bénéficieront de la majoration accordée pour la deuxième partie du baccalauréat, les candidats qui présenteront une mention autre que celle qui a servi à leur inscription.

Ces documents seront remis au président du jury au cours de l'appel qui précède la session. Les candidats devront reprendre les pièces justifiant leurs droits à des majorations civiles ou militaires, en fin d'examen.

Aucune pièce ne sera acceptée après que le candidat aura passé les épreuves orales, sauf si la date de l'obtention du diplôme est postérieure. Aucune réclamation ne sera admise par la suite quant au décompte des majorations.

Il en sera de même pour les notes obtenues tant aux épreuves orales qu'aux épreuves physiques, dans l'hypothèse où la candidat ne rapporterait pas au secrétariat du jury, après les avoir totalisées et émargées, les deux fiches qui lui seront remises à l'issue de son examen.

Changement de centre d'examen oral.

Aucune demande de changement de centre n'est accordée. Tout candidat qui ne se présente pas à l'appel indiqué plus haut est considéré comme renonçant au concours et rayé des listes.

En cas de maladie grave, constatée par certificat médical, le président du jury reste juge des dispenses que les circonstances lui permettent d'accorder sans nuire au bon fonctionnement des épreuves.

Hébergement des candidats militaires.

Les candidats militaires n'appartenant pas aux garnisons de Paris ou Versailles seront mis en route par leur chef de corps de manière à se présenter le mercredi 16 juillet avant douze heures au colonel commandant le dépôt central des isolés militaires (caserne des Grandes Ecuries à Versailles) où ils seront hébergés pendant la durée des épreuves orales.

Les dossiers des candidats non admissibles, auxquels seront jointes les notes obtenues par les intéressés, seront retournés dans le courant du dernier trimestre de l'année aux préfectures ou aux régions militaires qui les ont transmis lors des inscriptions et à qui ils devront être réclamés.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 52-804 pris en application de l'article 45 de la loi de finances pour l'exercice 1952 (n° 52-401 du 14 avril 1952).

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 juillet 1952: page 6962, 4re colonne, 3e et 1e ligne, au lieu de: « ou, lorsque,... », lire: « ou lorsque.... »; 2e colonne, 5e ligne, au lieu de: « Ins font l'objet... », lire: « Ils font l'objet... »; article 11-I, 9e ligne, au lieu de: « 2° Les apports résultant.. », lire: « 2° Les apports résultent... ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 12 juillet 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 12 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 11 juillet 1952, portant que les présentes promotions sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus au grade de commandeur de la Légion d'honneur:

MM.

Huby (Arthur-Léon-Albert), inspecteur général de l'instruction publique. Officier du 9 août 1947.

Le Gorgeu (Victor-Pierre-Marie), conseiller d'Etat honoraire, président de la commission du plan d'équipement scolaire, universitaire, scientifique et artistique. Officier du 13 mars 1933.

Villat (Henri-René-Pierre), professeur honoraire de la faculté des sciences de Paris, membre de l'institut. Officier du 30 juillet 1937.

Décret du 12 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 11 juillet 1952, portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Andral (Emmanuel), professeur agrégé d'histoire et de géographie à Toulouse. Chevalier du 16 janvier 1947.

Arbos (Philippe-Joseph), professeur à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand. Chevalier du 30 juillet 1935.

Benoit (André), professeur de mathématiques au lycée Condorcet. Chevalier du 31 décembre 1930.

Bitard (André-Pierre), directeur d'école de garçons à Paris. Chevalier du 3 janvier 1925.

Bugnon (Pierre-Frédéric), professeur à la faculté des sciences de Dijon. Chevalier du 31 juillet 1936.

Chardon (Pierre-Louis), inspecteur général des écoles primaires. Chevalier du 5 août 1938.

Chatelain (Lucien-Edmond), inspecteur de l'académie de Paris. Chevalier du 29 janvier 1939.

Cherel (Jules-Eugène), professeur de physique au lycée Condorcet. Chevalier du 23 février 1932.

Clément (Gabriel-Ernest-Aimé), professeur au collège de garçons de Verdun. Chevalier du 25 décembre 1929.

Mme Dechappe, née Truilhe (Marcelle-Jeanne), inspectrice de l'enseignement primaire de la Seine. Chevalier du 5 août 1938.

Ferlin (Marcel-René), ex-censeur du lycée de Carthage (Tunisie). Chevalier du 16 juin 1920.

Griat (Georges), directeur de cours complémentaire de Rives. Chevalier du 31 décembre 1930.

Henriet (René-Etienne), inspecteur d'académie de la Savoie. Chevalier du 4 octobre 1940.

Lasbax (Jean-Marc-Emile), doyen de la faculté des lettres de Clermont-Ferrand. Chevalier du 12 janvier 1932.

Lemaitre (Roger-Yves-Antony), inspecteur général des services administratifs au ministère de l'éducation nationale. Chevalier du 31 juillet 1931.

Martin (Gaston), professeur à la faculté des lettres de l'université de Bordeaux. Chevalier du 14 juillet 1938.

Masson (Paul-Marie), professeur à la faculté des lettres de Paris. Chevalier du 16 juin 1920.

Noyelle (Henri-Jules), professeur à la faculté de droit de Paris. Chevalier du 6 août 1938.

Peyrou (Français-Gaston), directeur d'école honoraire, vice-président de l'amicale des anciens maîtres et élèves de l'école du centre à Périgueux. Chevalier du 11 novembre 1926.

Redslob (Robert), professeur et ancien doyen de la faculté de droit et des sciences politiques de Strasbourg. Chevalier du 1er août 1929.

Sechan (Louis-Etienne-Joseph-Jean), professeur à la faculté des lettres de Paris. Chevalier du 4 février 1936.

Tournis (Georges-Pierre-Henri), inspecteur de l'enseignement primaire à Fécamp. Chevalier du 16 décembre 1937.

Vavon (Gustave), professeur à la faculté des sciences de Paris. Chevalier du 31 mars 1938.

Virebayre (Pierre-Marie-Emile), professeur au lycée Carnot à Paris. Chevalier du 30 décembre 1933.

Au grade de chevalier.

MM.

Augendre (Lucien-Louis-Eugène), économe d'école normale d'instituteurs; 33 ans de services civils et militaires.

Baize (Pierre-Louis-Robert), professeur au lycée de Rouen; 29 ans de services civils et militaires.

Mme Bar, née Desbordes (Yvonne), directrice du collège O.-Gréard à Paris; 35 ans de services civils.

Barriere (Pierre-Fernand), professeur à la faculté des lettres de Bordeaux; 35 ans de services civils et militaires.

Baudoin (Eugène), instituteur honoraire; 50 ans de services civils et militaires.

Bavoux (Francis-Alix-Joseph), sous-archiviste principal du Doubs; 38 ans de services civils et militaires.

Benazet (Paul), professeur au lycée de garçons de Toulouse; 33 ans de services civils et militaires.

Bernard (Emile), professeur au lycée Perrier à Marseille; 37 ans de services civils.

Bourdais (Georges) (dévouement aux œuvres postscolaires); 52 ans de services professionnels et militaires.

Bouzereau (Adolphe-Ernest), secrétaire d'inspection académique de la Meuse; 47 ans de services civils et militaires.

Bregeon (Laurent), professeur au lycée Henri-IV à Paris; 35 ans de services civils et militaires.

Bruno (Pierre-Hippolyte), intendant au lycée Buffon à Paris; 36 ans de services civils et militaires.

Chanteux (Henri-Léonce-Charles), archiviste en chef de la Mayenne; 26 ans de services civils et militaires.

Charlot (Gaston-Victor), ingénieur chimiste, professeur à l'école supérieure de physique et de chimie; 25 ans de services civils et militaires.

Charlier (Fernand-Paul-Marie), professeur au collège Chaptal à Paris; 42 ans de services civils et militaires.

Chaumeil (Léon-Louis-Célestin), professeur au collège moderne de Rouen; 40 ans de services civils et militaires.

Colon (Joannès), directeur d'école publique à Lyon; 40 ans de services civils et militaires.

Coste (Albert-Emile-François), inspecteur d'enseignement primaire à Arles; 40 ans de services civils et militaires.

Cuzin (Jérôme-Joseph), professeur au lycée de garçons à Auch; 37 ans de services civils et militaires.

Debeyre (Guy-Edouard-Pierre-Albert), doyen de la faculté de droit de Lille; 20 ans de services civils et militaires.

Mlle Delaby (Blanche-Aimée-Léocadie), directrice du collège moderne de Chaumont; 30 ans de services civils.

Delerce (Marcel-Jules), secrétaire d'inspection académique de Nancy; 37 ans de services civils et militaires.

Desbois (Louis-Félix-Henri), doyen de la faculté de droit de Grenoble; 23 ans de services civils et militaires.

Mlle Dougnac (Marie-Thérèse), conservateur à la Bibliothèque nationale; 33 ans de services civils.

Dumaine (Pierre) (dit Papillon [Louis-Marie]), journaliste, auteur dramatique; 32 ans de services professionnels et militaires.

Mgr Delepine (Gaston), membre de l'Institut, recteur honoraire des facultés catholiques de Lille; 50 ans de services professionnels.

Emrik (Robert-Oscar), inspecteur de l'enseignement primaire à Amiens; 35 ans de services civils et militaires.

Escarguel (Denis-Léon), inspecteur d'académie des Côtes-du-Nord; 28 ans de services civils et militaires.

Mlle Flamant (Charlotte-Justine-Florence), directrice d'école normale à Arras; 40 ans de services civils.

François (Alexandre-André-Charles), directeur d'école publique à Péronne; 37 ans de services civils et militaires.

Friederich (Henri), professeur au lycée Carnot à Paris; 40 ans de services civils et militaires.

Flornoy (Bertrand-Joseph-Marie), président de la société des explorateurs français; 26 ans de services civils et militaires.

Fuchs (Albert), professeur à la faculté des lettres de Strasbourg; 30 ans de services civils et militaires.

Flour (Jacques), directeur d'études à l'institut des hautes études de Tunis; 20 ans de services civils et militaires.

Gascoin (Lucien-Pierre), proviseur du lycée Perrier à Marseille; 38 ans de services civils et militaires.

Gautheret (Roger-Jean), professeur à la faculté des sciences de Paris; 20 ans de services civils et militaires.

Getreau (William), secrétaire de l'académie d'Aix; 36 ans de services civils et militaires.

Gibert (André-Germain), professeur à la faculté des lettres de Lyon; 38 ans de services civils et militaires.

Gouron (Marcel-Jean-Paul), archiviste en chef du Gard; 38 ans de services civils et militaires.

Gravelat (Jean-André), délégué cantonal à Limoges; 49 ans de services rendus aux œuvres postscolaires et de services militaires.

Mme Hebraud (Yvonne-Madeleine-Jeanne), née Bardou, inspectrice des écoles maternelles du Tarn et de la Haute-Garonne; 35 ans de services civils.

Hegelbacher (Roger-Antoine-Paul), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale; 22 ans de services civils et militaires.

Henry (Jean-Baptiste), professeur honoraire au lycée Condorcet à Paris; 46 ans de services civils et militaires.

Kayser (Fernand-David), professeur à la faculté de pharmacie de Nancy; 20 ans de services civils et militaires.

Killian (Charles), professeur à la faculté des sciences d'Alger; 39 ans de services civils et militaires.

Lacroute (Pierre-Alphonse-Marie), directeur de l'observatoire, doyen de la faculté des sciences de Strasbourg; 27 ans de services civils et militaires.

Lagrange (Jules-Alphonse), président d'honneur des anciens élèves du lycée Pierre-Bourdan, à Guéret; 44 ans de services civils et militaires.

Le Couteur (Lucien-Eugène), directeur du petit lycée Janson-de-Sailly, à Paris; 40 ans de services civils.

Legal (Fernand-Alfred), professeur de droit à la faculté de Montpellier; 34 ans de services civils et militaires.

Lefebvre (Henri-Gabriel-Léon), professeur à la faculté des sciences de Lille; 28 ans de services civils et militaires.

Le Lay (Henri-François), inspecteur de l'enseignement primaire de la Seine; 41 ans de services civils et militaires.

Leroy (Emile-François-Léon), inspecteur de l'enseignement primaire de la Seine; 42 ans de services civils et militaires.

Lespagnol (Albert-Henri-Jules), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie de Lille; 29 ans de services civils et militaires.

Levy (Henri-René), professeur au collège Chaptal, à Paris; 45 ans de services civils et militaires.

Maillon (Jean), inspecteur d'académie à Chartres; 21 ans de services civils et militaires.

Malrieu (Marcel-Marius), délégué cantonal à Toulouse; 30 ans d'activité professionnelle et de services rendus aux œuvres postscolaires.

Masurel (Albert-Louis-Gabriel), chef de service à la direction de l'instruction publique, à Tunis; 37 ans de services civils et militaires.

Marenco (Marc-Louis-Félix), inspecteur d'académie à Alger; 22 ans de services civils et militaires.

Maureille (Paul-Eugène), inspecteur d'académie à Perpignan; 23 ans de services civils et militaires.

Meynier (André-Louis-Lucien), professeur à la faculté des lettres de Rennes; 28 ans de services civils.

Morfaux (Louis-Marie), professeur au lycée Claude-Bernard, à Paris; 30 ans de services civils et militaires.

Ormancey (Maurice), inspecteur primaire à Pithiviers; 41 ans de services civils et militaires.

Postre (René-Joseph-Honoré), ancien professeur de collège, directeur de l'office algérien du cinéma éducateur; 30 ans de services rendus aux œuvres postscolaires et de services militaires.

Petit (Jean-Emile-Ernest), inspecteur d'académie à Amiens; 29 ans de services civils.

Petre (Michel), censeur au lycée Condorcet, à Paris 37 ans de services civils et militaires.

Pile (André-Jean-Louis), médecin de l'hygiène scolaire à Angoulême; 24 ans de services civils et militaires.

Piettre (André-Clément), professeur à la faculté de droit et de sciences politiques de l'université de Strasbourg; 21 ans de services civils et militaires.

Piquard (Maurice-Jean), administrateur de la Bibliothèque nationale de Strasbourg; 23 ans de services civils et militaires.

Plantain (Paul), bibliothécaire de la bibliothèque municipale de Cambrai; 25 ans de services civils.

Poyer (Georges-Paul), professeur à la faculté des lettres de Paris; 43 ans de services civils et militaires.

Pretre-Simonot (Louis-Paul), directeur d'école publique à Besançon; 36 ans de services civils et militaires.

Querlant (Georges-Marie-Théodore-Pierre), directeur fondateur du centre de culture psychosensorielle de Cannes; 40 ans de services civils et militaires.

Quint (René-Eugène-Alphonse), professeur au collège Turgot à Paris; 38 ans de services civils et militaires.

Mme Rousselet, née Roux (Jeanne), directrice du lycée Jean de La Fontaine à Paris; 35 ans de services civils.

Mlle Rousset (Geneviève-Marie-Angéline), directrice du lycée de jeunes filles de Saint-Etienne; 37 ans de services civils.

Rieutort (Etienne-Joseph-Marie), secrétaire principal de l'inspection académique de l'Aveyron; 41 ans de services civils et militaires.

Richard (Marcel), principal au collège de Taon-les-Vosges; 38 ans de services civils et militaires.

Mlle Scipioni (Angèle-Marcelle), intendante universitaire du lycée Lamartine à Paris; 39 ans de services civils.

Vaysse (François), ex-directeur d'institution laïque; 40 ans de services civils et militaires.

Viala (Gaston), proviseur du lycée Luciani à Philippeville; 46 ans de services civils et militaires.

Mlle Vieillard (Jeanne-Marie), conservateur adjoint des archives nationales. Détachée au centre national de la recherche scientifique; 31 ans de services civils.

Décret du 12 juillet 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Lagriffoul (Henri-Albert), sculpteur, professeur à l'école nationale supérieure des beaux-arts; 27 ans d'activité artistique et de services militaires.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 12 juillet 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Duboc (Robert-Marie), président d'honneur du Golf-Club de Chamonix; 28 ans d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Décret du 12 juillet 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Raoul (Pierre-Louis-Emile), secrétaire général du district de la Haute-Marne de football; 38 ans 1 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Décret du 12 juillet 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Schneider (Fernand-Alfred-Désiré), professeur d'éducation physique au lycée annexe d'Elbeuf.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 7 juillet 1952 portant nomination dans le corps de l'inspection de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 7 juillet 1952, sont nommés inspecteurs de 3e classe de la France d'outre-mer pour compter du 1er juillet 1952:

M. Videau (Daniel), administrateur de 1er échelon de la France d'outre-mer.

M. Carle (Pierre), administrateur adjoint de 4e échelon de la France d'outre-mer.

Décret du 7 juillet 1952 portant réintégration dans les cadres d'un inspecteur de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 7 juillet 1952, M. Ponchelet (Jacques-Marie), inspecteur de 2e classe de la France d'outre-mer, est réintégré dans les cadres de l'inspection de la France d'outre-mer.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Additif au tour de service du 1er juillet 1952 (*Journal officiel* du 2 juillet 1952, p. 6601):

Administrateurs.

Groupe des administrateurs en chef.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Guillemet (Jean).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. San Marco (Louis).

Pour servir dans les Etablissements français dans l'Inde.

M. Moisset (Jean).

Groupe des administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Quatorze (Jean), Leveau (Jacques).

M. Kerbellec (Armand) (rejoindra immédiatement).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Marchand (René) (rejoindra immédiatement).

M. Favie (Raoul).

Groupe des administrateurs adjoints et élèves administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Simeon (Paul), Vernhet (Georges).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Bec (Roger).

Pour servir au Togo.

M. Bertrand (Jean-Marie).

Magistrats d'outre-mer.

Groupe des magistrats du 6e au 10e degré.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Morel (Roland) (rejoindra immédiatement).

Groupe des magistrats du 11e au 11e degré.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Gerard (Camille) (rejoindra immédiatement).

Pour servir au Togo.

M. Maroille (Joseph) (rejoindra immédiatement).

M. Schroeder (Michel) (rejoindra immédiatement).

Pour servir à Madagascar.

M. Briand (Jean) (rejoindra immédiatement).

Administration générale.

Groupe des sous-chefs de bureau, rédacteurs et rédacteurs stagiaires.

Pour servir au Cameroun.

M. Moreau (Jacques).

Agriculture.

Groupe des ingénieurs, ingénieurs adjoints et stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Catherinet (Maurice).

Pour servir au Togo.

M. Berge (Maurice).

Eaux et forêts.

Groupe des inspecteurs principaux et inspecteurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Teisseyre (Jacques).

Géologie.

Groupe des géologues et géologues assistants.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Defossez (Michel), Rocci (Georges).

Travaux publics, mines, techniques industrielles.

Groupe des ingénieurs des 1re, 2e, 3e, 4e classe et ingénieurs adjoints des 1re et 2e classe.

Pour servir à Madagascar.

M. Alfonsi (Joseph).

Groupe des ingénieurs adjoints de 3e et 4e classe et adjoints techniques.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Reynal de Saint-Michel (Louis).

Pour servir au Cameroun.

M. Tonnelli (Pierre) (rejoindra immédiatement).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Dissolution du conseil d'administration de la caisse primaire de sécurité sociale de l'Aube et nomination d'administrateurs provisoires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945, portant organisation de la sécurité sociale, et notamment l'article 26, alinéa 1er, ainsi conçu:

« En cas d'irrégularités graves, de mauvaise gestion ou de carence du conseil d'administration d'une caisse d'allocations familiales ou d'une caisse primaire ou régionale de sécurité sociale, ce conseil peut être suspendu ou dissous par un arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale qui nomme un administrateur provisoire »;

Vu l'adoption, par le conseil d'administration de la caisse primaire de sécurité sociale de l'Aube, de décisions mettant gravement en danger l'équilibre financier du compte de gestion;

Vu la carence dont a fait preuve le conseil d'administration de la caisse primaire de sécurité sociale de l'Aube en ne permettant pas au personnel de direction d'exercer, dans des conditions normales, son autorité sur le personnel,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil d'administration de la caisse primaire de sécurité sociale de l'Aube, n° 10 B, est dissous.

Art. 2. — MM. Voix (Michel), Millot (Léon) et Champagne (Lucien) sont nommés administrateurs provisoires de la caisse susvisée.

Art. 3. — Le mandat des administrateurs provisoires prendra fin lors de l'installation d'un nouveau conseil élu.

Art. 4. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 juillet 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ PIÉRARD.

Suspension de décisions de la commission nationale des tarifs.

Par arrêté du 11 juillet 1952, a été suspendue comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application de décisions de la commission nationale des tarifs, en date du 27 juin 1952, approuvant les tarifs inclus dans les conventions intervenues entre la caisse régionale de sécurité sociale de Clermont-Ferrand et les syndicats de sages-femmes du Puy-de-Dôme et du Cantal.

Par arrêté du 11 juillet 1952, a été suspendue comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application d'une décision de la commission nationale des tarifs, en date du 27 juin 1952, approuvant les tarifs inclus dans la convention intervenue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Lyon et le syndicat des sages-femmes de l'Ain.

Par arrêté du 11 juillet 1952, a été suspendue comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application de décisions de la commission nationale des tarifs, en date du 27 juin 1952, approuvant les tarifs inclus dans les conventions intervenues entre la caisse régionale de sécurité sociale de Bordeaux et les syndicats de sages-femmes des Basses-Pyrénées, de la Gironde et de la Dordogne.

Par arrêté du 11 juillet 1952, a été suspendue comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application d'une décision de la commission nationale des tarifs, en date du 27 juin 1952, approuvant les tarifs inclus dans la convention intervenue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Dijon et le syndicat des masseurs kinésithérapeutes de la Haute-Saône.

Par arrêté du 11 juillet 1952, a été suspendue comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application d'une décision de la commission nationale des tarifs, en date du 27 juin 1952, approuvant les tarifs inclus dans la convention intervenue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Limoges et le syndicat des sages-femmes de la Charente.

Par arrêté du 11 juillet 1952, a été suspendue comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application d'une décision de la commission nationale des tarifs en date du 27 juin 1952 approuvant les tarifs inclus dans la convention intervenue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Bordeaux et le syndicat des masseurs kinésithérapeutes des Basses-Pyrénées.

Par arrêté du 11 juillet 1952, a été suspendue comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application d'une décision de la commission nationale des tarifs en date du 27 juin 1952 approuvant les tarifs inclus dans la convention conclue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Clermont-Ferrand et le syndicat des infirmiers et infirmières du Puy-de-Dôme.

Homologation de scies circulaires pour le travail du bois et des matières plastiques.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 11 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail, en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 1, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 31 mars 1948, modifiée le 21 mars 1949 et le 23 février 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires pour le travail du bois et des matières plastiques;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 11 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2 et 8 de la décision du 31 mars 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 31 décembre 1952:

1°) La scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant construite par les Etablissements G. Chouard, 17 et 19, rue Bourneil, à Auxerre (Yonne), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 234 - 580 - T 652 (diamètre de la lame: 600 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 18 juillet 1949;

2°) La scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant type « Reixit » construite par les Etablissements Tixier frères, à Lury-sur-Arnon (Cher), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 307 - 820 - T 652 (diamètre de la lame: 600 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du du 1er mars 1950.

Art. 2. — En exécution des articles 2 et 8 de la décision du 31 mars 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 31 décembre 1952, la scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant construite par la Société pour la construction de matériel industriel et agricole des Flandres (S. O. M. I. A. F.), 25, rue de la Mallerie, à Marcq-en-Barœul (Nord), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 499 - 2.122 - T 652 (diamètre de la lame: 500 mm).

Art. 3. — En exécution des articles 2, 4 et 8 de la décision du 31 mars 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 31 décembre 1952, la scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant et à table basculante à déligner type « Reixit », construite par les Etablissements Tixier frères, à Lury-sur-Arnon (Cher), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 307 - 821 - T 652 (diamètre de la lame: 600 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 1er mars 1950.

Art. 4. — En exécution des articles 2, 4 et 8 de la décision du 31 mars 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation provisoire, valable jusqu'au 31 décembre 1952, la scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant et à table basculante à déligner construite par M. Jean Coutaud, la Rangizière, à Saint-Georges-de-Montaigu (Vendée), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 501 - 2.123 - P 652 (diamètre de la lame: 500 mm).

Art. 5. — En exécution des articles 4 et 8 de la décision du 31 mars 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 31 décembre 1952, la scie à table de type commun construite par les établissements Hersot, 2, rue du Colonel-Renard, à Paris (17e), enregistrée sous le numéro suivant:

N° 336 - 931 - T 652 (diamètre de la lame: 180 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 17 juillet 1950.

Art. 6. — En exécution des articles 5 b et 7 de la décision du 31 mars 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation définitive la scie circulaire à couper en travers à plusieurs lames présentée par la société S. M. A. G. 61, rue de Monceau, à Paris (8e), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 427 - 2.124 - D 652. — Type L Z M a (diamètre maximum des lames: 350 mm).

Art. 7. — En exécution des articles 5 *c* et 7 de la décision du 31 mars 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation définitive la scie circulaire à déligner automatique à plusieurs lames, présentée par la société S. M. A. G., 61, rue de Monceau, à Paris (8e) et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 427 - 2.125 - D 652. — Type N L K (diamètre maximum des lames: 250 mm).

Art. 8. — En exécution des articles 5 *b* et 5 *c* de la décision du 31 mars 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 31 décembre 1952, la scie circulaire tronçonneuse à lames multiples pour contreplaqué, présentée par la société S. M. A. G., 64, rue de Monceau, à Paris (8e) et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 427 - 2.126 - T 652. — Type S P K s (diamètre maximum des lames: 400 mm).

Art. 9. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies circulaires conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 10. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué, en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 19 avril 1948.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation... (définitive, théorique ou provisoire)... accordée par le ministère du travail, sous le n° ..... ».

Art. 11. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ PIÉRARD.

Homologation de scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires et remplaçant la décision du 2 avril 1948;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2 à 5 et 13 de la décision du 22 mai 1952 remplaçant la décision du 2 avril 1948 et fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires, font l'objet d'une homologation provisoire, valable jusqu'au 1er juillet 1953, les scies à ruban à table présentées par les Etablissements Maipro, 4, rue de Stockholm, à Paris (8e), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 492 - 2.127 - P 652. — Type 500 A (diamètre des volants: 350 mm).

N° 492 - 2.128 - P 652. — Type Minor (diamètre des volants: 475 mm).

Art. 2. — En exécution des articles 2 à 5 et 13 de la décision du 22 mai 1952 remplaçant la décision du 2 avril 1948 et fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires, fait l'objet d'une homologation provisoire valable jusqu'au 1er juillet 1953 la scie à ruban à table construite par M. Auguste Menitzer, à Rossfeld (Bas-Rhin) et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 507 - 2.129 - P 652 (diamètre des volants: 650 mm).

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies à ruban conformes aux plans et notices qui on été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 19 avril 1948.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation provisoire accordée par le ministère du travail, sous le n° ..... ».

Art. 5. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ PIÉRARD.

Homologation de dégauchisseuses et de dispositifs de sécurité pour dégauchisseuses à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 bis et 7;

Vu la décision du 19 mai 1948, modifiée le 31 juillet 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisé par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2 et 5 de la décision du 19 mai 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, font l'objet d'une homologation définitive les dégauchisseuses construites par les Etablissements A. Picquenot et fils, 40, rue Lelédier, à Cherbourg (Manche), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 249 - 2.130 - D 652. — Types T et T B (largeur de la table: 410 mm).

N° 249 - 2.131 - D 652. — Types T E et T B E à commande électrique (largeur de la table: 410 mm).

Les dégauchisseuses susvisées sont équipées du protecteur à pont automatique homologué par decision du 25 mai 1951 sous le n° 58 - 1.178 - T 551.

Art. 2. — En exécution des articles 2 et 5 de la décision du 19 mai 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, fait l'objet d'une homologation définitive la dégauchisseuse d'établi présentée par la Société d'entreprises industrielles et maritimes (S. E. D. I. M.), 41, avenue de la Grande-Armée, à Paris (17e), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 459 - 2.132 - D 652. — Type Multico (largeur de la table: 160 mm).

Cette dégauchisseuse est équipée du protecteur à pont automatique homologué par décision du 24 mars 1952 sous le n° 217 - 1.989 - T 352.

Art. 3. — En exécution des articles 4 et 6 de la décision du 19 mai 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er juin 1954 le protecteur à pont automatique construit par M. W. Mezei (Usines Tornos), à Illkirch (Bas-Rhin), et enregistré sous le numéro suivant: n° 116 - 2.133 - T 652.

Art. 4. — En exécution des articles 4 et 6 de la décision du 19 mai 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, l'homologation théorique ou de principe accordée au protecteur à pont semi-automatique construit par les Ateliers de constructions mécaniques d'Annecy (A. C. M. A.), avenue du Thiou, à Annecy (Haute-Savoie), est prorogée jusqu'au 31 décembre 1952 sous le numéro suivant: n° 315 - 896 - T 652.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 24 mars 1952.

Art. 5. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de dégauchisseuses équipées avec les dispositifs de sécurité visés par la présente décision doivent satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et de la décision du 19 mai 1948 modifiée, notamment à celles de l'article 2 de cette décision.

Art. 6. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des dégauchisseuses et des dispositifs de protection conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines et des dispositifs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 7. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine ou du dispositif vendu ou loué avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 15 décembre 1950.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine et sur le dispositif les indications suivantes: « Homologation... (définitive ou théorique)... accordée par le ministère du travail sous le n°... ».

Art. 8. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ PIÉRARD.

Transfert d'homologation d'une raboteuse simple à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la décision du 4 mars 1950 portant homologation de raboteuses simples à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires,

Décide:

Art. 1er. — L'homologation définitive accordée par décision du 4 mars 1950, sous le n° 231 - 833 - D 350, pour la raboteuse type 510, construite par M. Fernand Talbot, 16, rue du Haras, à Angers (Maine-et-Loire), est transférée au nouveau constructeur, les Etablissements Pierre Barrière fils, 19 *bis*, rue Léon-Boyer, à Tours (Indre-et-Loire), sous le numéro suivant: n° 152 - 833 - D 350.

Art. 2. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle qui a été homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 17 décembre 1950.

Art. 3. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juin 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ PIÉRARD.

Homologation de dispositifs de sécurité pour toupies à arbres verticaux pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 21 décembre 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisé par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 3, 7 et 10 de la décision du 21 décembre 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, les homologations théoriques ou de principe accordées aux protecteurs construits par la société Ateliers Smid, 25, rue des Roses, à Mulhouse (Haut-Rhin), sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1952 sous les numéros suivants:

N° 82 - 869 - T 652. — Protecteur universel formant presseur vertical et horizontal, utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre.

N° 82 - 870 - T 652. — Dispositif presseur formant écran utilisable pour le travail au guide.

Ces numéros se substituent à ceux accordés par décision du 25 mars 1952.

Art. 2. — En exécution des articles 3, 7 et 10 de la décision du 21 décembre 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, l'homologation théorique ou de principe accordée au protecteur construit par M. Bertaud, 2, rue des Pénitentes, à Nantes (Loire-Inférieure), est prorogée jusqu'au 31 décembre 1952 sous le numéro suivant:

N° 318 - 949 - T 652. — Ecran rotatif considéré comme protecteur pour les travaux dans lesquels la position de l'outil et la distance du disque à la table par rapport aux dimensions de l'outil interdisent l'accès à celui-ci.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 21 juillet 1950.

Art. 3. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de toupies équipées d'un dispositif de sécurité visé par la présente décision sont tenus de satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et de la décision du 21 décembre 1948 notamment à celles des articles 2 et 4 de cette décision.

Art. 4. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des dispositifs de sécurité conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des dispositifs de sécurité présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 5. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité du dispositif vendu ou loué avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 29 mars 1949.

Il devra, en outre, faire figurer sur le dispositif les indications suivantes: « Homologation théorique accordée par le ministère du travail sous le n°... ».

Art. 6. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 juin 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ PIÉRARD.

Homologation de machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 12 décembre 1949, modifiée le 22 juin 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, font l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er juin 1951, les machines combinées construites par la Compagnie générale d'industrie mécanique française (Pallas), à Auxerre (Yonne), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 151 - 2.134 - T 652. — Type V H A comportant deux éléments: raboteuse, dégauchisseuse.

La partie dégauchisseuse est équipée du protecteur à pont P N homologué sous le n° 21 - 253 - T 152 par décision du 25 janvier 1952.

N° 151 - 2.135 - T 652. — Type V H C comportant trois éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse à levier.

La partie dégauchisseuse est équipée du protecteur à pont P N homologué sous le n° 21 - 253 - T 152 par décision du 25 janvier 1952.

Art. 2. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er juin 1954 la machine combinée construite par la Société industrielle de fournitures en machines et outillage (S. I. F. M. O.), 39, rue de la Fontaine-au-Roi, à Paris (11e), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 388 - 2.136 - T 652. — Type Lurem C 350, comportant quatre éléments: dégauchisseuse, raboteuse, mortaiseuse, toupie verticale.

1° La partie dégauchisseuse est équipée:

Soit du protecteur à pont automatique homologué sous le n° 238 - 740 - T 452 par décision du 24 avril 1952;

Soit par le protecteur Vulcain à pont automatique homologué sous le n° 58 - 1178 - T 551 par décision du 25 mai 1951;

2° La partie toupie est équipée:

Soit du protecteur à galets presseurs formant écran pour le travail au guide et le travail à l'arbre homologué sous le n° 238 - 899 - T 452 par décision du 26 avril 1952;

Soit par le protecteur Apollon II utilisable pour le travail à l'arbre et le travail au guide homologué sous le n° 58 - 1.317 - T 351 par décision du 27 mars 1951.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines combinées conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location ces machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué, en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 23 août 1950.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation théorique accordée par le ministère du travail sous le n°... »

Art 5 — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ PIÉRARD.

Homologation de machines à meuler.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 1er avril 1948, modifiée les 8 novembre 1949, 20 novembre 1950 et 22 mai 1951, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 1er avril 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, fait l'objet d'une homologation définitive la machine à meuler construite par la Société parisienne d'outillage électrique (S. P. O. E.), 23, rue Amédée-Morel, à Grenoble (Isère), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 115 - 2137 - D 652. — Deux meules bakélite: 350×35. Tours minute: 1.500. Puissance: 2 CV.

Art. 2. — En exécution de la décision du 1er avril 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, fait l'objet d'une homologation définitive le porte-meule pour machines à meuler à transmission flexible construit par les Etablissement Salamand et Gret, 3, chemin du Boucheret, à Villeurbanne (Rhône), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 498 - 2138 - D 652. — Type C H. — Une meule vitrifiée: 200×30. Tours minute: 2.800.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines à meuler conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machie vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 22 avril 1948.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation définitive accordée par le ministère du travail sous le n° ..... ».

Art. 5. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ PIÉRARD.

Homologation de presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 16 juillet 1948, modifiée le 28 février 1949 et le 16 juillet 1949, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2, 5 (§ a), 10 et 11 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, fait l'objet d'une homologation définitive la presse là double effet à genouillère à embrayage à friction construite par les Etablissements Lapipe et Williamm, 39, 41, rue Saint-Fargeau, à Paris (20e), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 76 - 2.139 - D 652. — Type B A - D E n° 9 E F. — Capacité de frappe: 250 tonnes. Nombre de coups minutes: 6. Course du coulisseau: 320 mm.

Cette presse est équipée de l'écran protecteur homologué sous le n° 76-2.029 - P 452 par décision du 30 avril 1952.

Art. 2. — En exécution des articles 2, 5 (§ a), 10 et 11 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, font l'objet d'une homologation définitive les presses à bâti col de cygne inclinable construites par M. G. Gallet, 6, rue du Dauphiné, à Grenoble (Isère), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 477 - 2.140 - D 652. — Type P C. 15. — Capacité de frappe: 10 tonnes. Nombre de coups minute: 130. Course du coulisseau: 10/50 mm.

N° 477 - 2.141 - D 652. — Type P C. 35. — Capacité de frappe: 35 tonnes. Nombre de coups minute: 100. Course du coulisseau: 15/80 mm.

Les presses susvisées sont équipées du protecteur « Vivex » automatique à cames du type compound homologué sous le n° 31 - 467 - D 751, par décision du 17 juillet 1951.

Art. 3. — En exécution des articles 2, 5 (§ a), 7 (§ b), 10 et 11 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, font l'objet d'une homologation définitive les presses à bâti col de cygne inclinable construites par la Société des machines-outils du Centre, 6, rue Jean-Allemane, à Saint-Etienne (Loire), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 470 - 2.142 - D 652. — Type 10 T. — Capacité de frappe: 10 tonnes. Nombre de coups minute: 90. Course du coulisseau: 12/55 mm.

N° 470 - 2.143 - D 652. — Type 15 T. — Capacité de frappe: 15 tonnes. Nombre de coupes minute: 100. Course du coulisseau: 13/70 mm.

Les presses susvisées sont équipées:

Soit du protecteur « Vivex » automatique à cames du type compound homologué sous le n° 31 - 467 - D 751 par décision du 17 juillet 1951;

Soit de la double commande à mains type R R homologuée sous le n° 208 - 624 - T 751.

Art. 4. — En exécution des articles 2, 7 (§ b), 10 et 11 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, font l'objet d'une homologation définitive les presses construites par M. Georges Bret, à Verneuil-sur-Avre (Eure), et enregistrées sous les numéros suivants:

1° N° 316 -2.144 - D 652. — Presse à deux bielles à bâti à jour et à col de cygne, à embrayage électro-pneumatique. — Type P D C 20-15. — Capacité de frappe: 200 tonnes. Nombre de coups minutes: 30. Course du coulisseau: 25/200 mm.

2° N° 316 - 2.145 - D 652. — Presse à deux bielles à bâti à jour et à col de cygne, à embrayage électro-pneumatique, type P D C 22-15. — Capacité de frappe: 220 tonnes. Nombre de coups minute: 22. Course du coulisseau: 20/160 mm.

3° N° 316 - 2.146 - D 652. — Presse à arcade à embrayage électro-pneumatique, type 25/120. — Capacité de frappe: 250 tonnes. Nombre de coups minute: 25. Course du coulisseau: 70 mm.

4° N° 316 - 2.147 - D 652. — Presse à bâti à arcade à embrayage électro-pneumatique, type 50/105. — Capacité de frappe: 500 tonnes. Nombre de coups minute: 25. Course du coulisseau: 60/150 mm.

Les presses visées aux paragraphes 1°, 2°, 3° et 4° sont équipées du dispositif protecteur à commande électrique par boutons poussoirs homologué sous le n° 316 - 971 *bis* - D 750 par décision du 25 juillet 1950.

5° N° 316 - 2.148 - D 652. — Presse à deux bielles à embrayage par clavettes tournantes, type 12-125. — Capacité de frappe: 120 tonnes. Nombre de coups minute: 70. Course du coulisseau: 150 mm.

6° N° 316 - 2.149 - D 652. — Presse à bâti à arcade à embrayage par clavettes tournantes, type P A - 25. — Capacité de frappe: 250 tonnes. Nombre de coups minute: 35. Course du coulisseau: 150 mm.

Les presses visées aux paragraphes 5° et 6° sont équipées du protecteur « Vivex » semi-automatique à cames du type compound homologué sous le n° 31 - 468 - D 751 par décision du 17 juillet 1951.

Art. 5. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des presses

conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 6. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué, en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 18 mars 1949.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation définitive accordée par le ministère du travail sous le n°... ».

Art. 7. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ANDRÉ PIÉRARD.

Circulaire n° 94 S.S. du 11 juillet 1952 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale
à Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission nationale des tarifs prévue à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 a pris, au cours de sa réunion du 27 juin 1952 un certain nombre de décisions concernant les tarifs d'honoraires en matière de soins aux assurés sociaux.

I. — TARIFS MÉDICAUX

a) *Tarifs d'autorité.*

La commission nationale a fixé à 35 p. 100 de C (1) le forfait journalier d'honoraires applicable à la clinique du docteur Masquin, à Saint-Didier (Vaucluse).

Elle a également fixé à 35 p. 100 de C (1) le forfait d'honoraires journaliers applicable en matière de surveillance médicale dans les établissements psychiatriques privés de la Haute-Savoie.

Enfin, elle a décidé que les tarifs d'honoraires applicables dans les cliniques ouvertes des hôpitaux publics de ce dernier département seront les suivants:

Médecins attachés à l'établissement: 80 p. 100 de C.

Médecins étrangers à l'établissement:

80 p. 100 de V pour la 1re visite;

80 p. 100 de C pour les autres visites étant entendu toutefois qu'il ne s'agit pas d'un honoraire journalier mais d'une rémunération à l'acte c'est-à-dire que seules les consultations et visites réellement effectués donnent lieu à honoraires.

b) *Tarifs conventionnels.*

D'autre part, la commission nationale a homologué les tarifs proposés en matière d'honoraires de surveillance médicale applicables dans les maisons de santé pour maladies mentales de l'Isère; ces tarifs sont les suivants:

Etablissement médical de Meyzieu: 45 p. 100 de C.
Asile Saint-Agnès, à Saint-Martin-le-Vinoux: 40 p. 100 de C.
Maison de Selins, à Saint-Symphorien-d'Ozon: 45 p. 100 de C.
Clinique le « Coteau », à Saint-Martin-le-Vinoux: 40 p. 100 de C.

II. — TARIFS DE SAGES-FEMMES

La commission nationale a homologué les tarifs inclus dans un certain nombre de conventions de sages-femmes (tableau ci-joint).

Elle a, d'autre part, approuvé un avenant à la convention de sages-femmes du département de Belfort assimilant à un écart de 3 kilomètres aller et retour les lieuxdits ci-après:

Le Mont.
Les Forges (à partir de la route d'Offemont).
La Miotte.
La Pépinière.
L'avenue du Général-Leclerc à partir de la rue G. Dollfus.
Rethenans, à partir de la fin de la rue des Glacis.
Hameau de Saint-Nicolas (commune de Rougemont-le-Château), à partir du chemin du Rouge-Etang.

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, ces décisions prennent effet à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la date de la réunion de la commission nationale des tarifs, soit, en l'occurrence, à compter du 12 juillet 1952.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter les décisions qui précèdent à la connaissance des caisses de sécurité sociale de votre circonscription et de leur donner le maximum de publicité.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ANDRÉ PIÉRARD.

(1) Fixé conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

Tableaux des tarifs conventionnels de sages-femmes homologués par la commission nationale des tarifs.

DÉPARTEMENTS	ACCOUCHEMENTS		FORFAIT N° 3	C.	V.	V. D	V. N.	S. F.	S. F. I.	I. K.	DATES D'EFFET
	Simple.	Gémellaire									
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
Marne:											
Zone 1 (1).....	6.500	7.500	1.625	210	250	440	600	120	130	»	12 juillet 1952.
Zone 2 (2).....	6.100	7.100	1.525	190	235	420	590	110	120	33	12 juillet 1952.
Moselle	6.200	7.250	25 p. 100 du forfait n° 1 ou n° 2.	185	240	380	550	120	»	27	12 juillet 1952.
Metz et Thionville...	6.500	7.500	25 p. 100 du forfait n° 1 ou n° 2.	185	240	380	550	120	»	»	12 juillet 1952.
Bas-Rhin ..... »	6.200	7.250	25 p. 100 du forfait n° 1 ou n° 2.	185	240	380	550	120	»	27	12 juillet 1952.
Strasbourg	6.500	7.500	25 p. 100 du forfait n° 1 ou n° 2.	185	240	380	550	120	»	»	12 juillet 1952.
Haut-Rhin	6.200	7.250	25 p. 100 du forfait n° 1 ou n° 2.	185	240	380	550	120	»	27	12 juillet 1952.
Mulhouse et Colmar.	6.500	7.500	25 p. 100 du forfait n° 1 ou n° 2.	185	240	380	550	120	»	»	12 juillet 1952.

(1) Reims et agglomération; outre la ville de Reims, sont comprises dans l'agglomération rémoise: les communes de Tinqueux, Cormontreuil, Saint-Brice, Courcelles, la Neuvillette, Bétheny.

(2) Autres localités du département.

Liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice du décret du 1er octobre 1931.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 9 juillet 1952, ont été inscrites sur la liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de l'article 2 du décret du 1er octobre 1931, relatif à la participation des sociétés françaises d'ouvriers aux adjudications et marchés passés au nom de l'Etat, les sociétés dont la désignation suit.

Sous réserve des radiations qui pourraient intervenir ultérieurement, ces inscriptions sont valables jusqu'au 31 août 1953.

AIN

3 Imprimerie coopérative, 5, rue Littré, à Bourg-en-Bresse.

AISNE

3 La Saint-Quentinoise, entreprise de bâtiment, 25, rue de Florimond, à Saint-Quentin.
7 L'Espoir, imprimerie, 56, rue Camille-Desmoulins, à Guise.
11 Coopérative picarde du bâtiment, 21, rue de Picardie, à Saint-Quentin.

ALLIER

1 Imprimerie ouvrière montluçonnaise, 1, rue Saint-Jean, à Montluçon.

ALPES-MARITIMES

5 Imprimerie Aegitna, 27, rue Jean-Jaurès, à Cannes.
16 Travaux publics de France, 37, avenue du Maréchal-Foch, à Nice.

ARDECHE

3 L'Aurore, bâtiment et travaux publics, à Bourg-Saint-Andéol. Correspondance: 1, rue Juramy, à Marseille.

ARIEGE

5 Coopérative ouvrière du bâtiment, 25, rue Frédéric-Soulié, à Pamiers.

AUBE

3 Société troyenne de menuiserie, 1, rue du Cloître-Saint-Etienne, à Troyes.
4 Les maçons de Troyes, 5, rue Geoffroy-de-Villehardouin, à Troyes.

AUDE

3 Les Ouvriers spécialistes de l'aviation légère et du yachting, O. S. A. L. Y., usine du Pont-Rouge, à Castelnaudary.

AVEYRON

1 Coopérative ouvrière d'ameublement et menuiserie, 12, avenue de Calès, à Millau.
2 Au vrai gant de Millau, 4, place de la Fraternité, à Millau.

BOUCHES-DU-RHONE

1 Imprimerie nouvelle de Marseille, 118, rue Sainte, à Marseille.
8 L'Entreprise électrique, 1, rue d'Anthoine, à Marseille.
11 Société coopérative ouvrière de plâtrerie (S. C. O. P.), 16, avenue du Prado, à Marseille.
15 Entreprise générale coopérative de peinture, 6, rue Malaval, à Marseille.
19 L'Entreprise générale, 93, boulevard Camille-Flammarion, à Marseille. Bureaux: 25, rue Edouard-Delanglade, à Marseille.
28 Sud-Travaux (bâtiment), 4, cours Pierre-Puget, à Marseille.
31 La Concorde (Constructions et travaux publics), 58, avenue de la Timone, à Marseille.
32 Les Coopérateurs du Sud-Est, travaux publics et bâtiment, 16, rue Berlioz, à Marseille.
33 Coopérative de travaux industriels, 35, rue des Phocéens, à Marseille.
44 Coopérative marseillaise des charpentiers de Haute-Futaie, 22-24, avenue Roger-Salengro, à Marseille.
54 C. O. C. I. (Coopérative ouvrière de construction immobilière), 11, rue Briffaut, à Marseille.
58 C. O. M. A. D. (Coopérative ouvrière de menuiserie, ameublement, décoration), 26, rue des Abeilles, à Marseille.
60 Menuiserie phocéenne, 17, avenue Pasteur, à Marseille.
62 Les Fils d'André Corsiglia, confiserie, confiturerie, 13-15, rue Xavier-Progin, à Marseille.
64 Entreprise coopérative ouvrière de peinture (E. C. O. P.), 19, rue Aldebert, à Marseille.
65 Société coopérative ouvrière provençale du bâtiment et des travaux publics, 10, boulevard Chave, à Marseille.
70 Coopérative des techniciens de la radio et ouvriers réunis (C. O. T. O. R.), 5, rue des Fabres, à Marseille.
71 Entreprise générale de travaux de peinture industriels et maritimes, 22, rue Méry, à Marseille.
72 Société coopérative ouvrière moderne d'entreprises générales (S. C. O. M. E. G.), route de Marseille, à Martigues.
77 Le Bâtiment moderne, bâtiment et travaux publics, 11, rue Briffaut, à Marseille.
79 Socoma, société coopérative de manutention, 4, rue Breteuil, à Marseille.
81 Entreprise générale coopérative du bâtiment, 42, boulevard de la Barnière, à Marseille.
82 Entreprise coopérative moderne, bâtiment et travaux publics, 27, boulevard Banon, à Marseille.
83 Société de travaux métalliques, 18, boulevard du Progrès, à Marseille.

CANTAL

1 L'Union ouvrière (bâtiment et travaux publics), route des Camisières, à Aurillac.

CALVADOS

5 La Laborieuse (bâtiment et travail des granits), route d'Auray, à Neuville-Vire.

CHARENTE-MARITIME

4 Coopérative rochelaise, charpente et menuiserie, 11, avenue Colligny, à la Rochelle.

CORREZE

2 Aux Galochiers réunis, 21, rue Général-Dalton, à Brive.

CORSE

1 Coopérative d'entreprise générale du bâtiment et des travaux publics, à Propriano.

COTE-D'OR

1 Imprimerie coopérative ouvrière, 18, rue de la Manutention, à Dijon.
2 Société française des nouvelles carrières de Comblanchien, à Comblanchien.
10 Coopérative des aveugles travailleurs de la Côte-d'Or (brosserie, vannerie), 187, rue d'Auxonne, à Dijon.

COTES-DU-NORD

6 La Perrosienne (bâtiment et travaux publics), à la Clarté Ploumanach.
7 Entreprise générale de bâtiment et travaux publics des Côtes-du-Nord, 35, rue Lafayette, à Saint-Brieuc.
8 Imprimerie moderne, 27, rue Saint-Benoît, à Saint-Brieuc.
9 Imprimerie du Trégor et du Goëlo, rue de l'Eperonnerie, à Pontrieux.

CREUSE

4 Société des granits de la Creuse, 39, rue de Londres, à Guéret.
6 Entreprise générale du bâtiment, 72, avenue du Docteur-Manouvrier, à Guéret.
7 Entreprise générale du bâtiment, route de Limoges, à la Souterraine.

DORDOGNE

4 Les peintres plâtriers de la Dordogne, à Thenon.

DOUBS

2 La Solidarité, imprimerie ouvrière coopérative, 6 et 8, rue Gambetta, à Besançon.
8 Le Comtois, éditions, 20, rue Gambetta, à Besançon.
10 Société coopérative de zinguerie, plomberie et couverture, 9, rue Pasteur, à Besançon.

DROME

3 Boimondeau, boîtiers de montres du Dauphiné, 45, rue Montplaisir, à Valence.
4 Coopérative montilienne du bâtiment, 25, rue Maurice-Meyer, à Montélimar.

EURE

4 Travaux routiers coopératifs, 2, rue des Saules, à Saint-Just, par Vernon.

FINISTERE

2 L'ameublement et le bâtiment, 5, place Cornic, à Morlaix.
3 L'Union des ouvriers couvreurs, 39, rue Ange-de-Guernisac, à Morlaix.
5 La Fraternelle, plâtrerie, fumisterie, ciment, 55/57, rue de Brest, à Morlaix.
6 La Laborieuse, peinture et vitrerie, 27, place des Halles, à Morlaix.
7 Imprimerie nouvelle, 18, rue de Paris, à Morlaix.
10 La Fourmillière, zinguerie, plomberie, 11, rue de Brest, à Morlaix.
17 L'Equipement fermier, harnachement, garnitures automobiles, cordages, 6, rue Constant-Lancien, à Carhaix.
18 Aux ouvriers réunis, bâtiment et travaux publics, Kerélié, à Brest-Lambezellec.
19 Chauffage et ventilation, rue Boileau (Prat-Ar'-Raty), à Brest.

GARD

6 L'Aiguille, manufacture de vêtements, 2, rue des Tilleuls, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE-)

3 Imprimerie ouvrière, 6, rue Bayard, à Toulouse.
9 Le Mutilé, manufacture de prothèse, 38, rue Pharaon, à Toulouse.
10 Les Plâtriers de Toulouse, 8, rue Quilmery, à Toulouse.
15 Le Cadre (encadrement et miroiterie), 6, rue Kléber, à Toulouse.
16 L'Union générale électrique, 12, rue des Amidonniers, à Toulouse.
20 L'Avenir du bâtiment, 97, rue Bonnat, à Toulouse.
26 L'Union des peintres, 4, rue Pargaminières, à Toulouse.
27 Les Parqueteurs et replanisseurs réunis, 76, chemin Saint-Roch (Saint-Agne), à Toulouse.
30 La Construction économique, 57, avenue Honoré-Serres, à Toulouse.
35 Société coopérative des grands travaux du Languedoc, 16, rue de Châteaudun, à Toulouse. Bureaux: 70, chemin du Sang-de-Serp, à Toulouse.
36 Les Spécialistes du carrelage, 74, avenue Etienne-Billières, à Toulouse.
39 Société coopérative de transports fluviaux, 8, rue Valenciennes, à Toulouse.
40 Coopérative ouvrière carbonnaise du bâtiment et des travaux publics, à Carbonne.
42 Les peintres réunis, 15, rue Palaprat, à Toulouse.
43 Les Bois ouvrés, menuiserie, charpente, escaliers, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
44 Languedoc, matériaux, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
45 Les Constructeurs modernes, bâtiment et travaux publics, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
46 Le Fer, serrurerie, sanitaire, chauffage central, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
47 Le Bâtiment moderne, 70, rue Jean-Gayral, à Toulouse.

GERS

2 Gers-Construction, bâtiment et travaux publics, rue de l'Amiral-Bugard, à Auch.

GIRONDE

9 Coopérative des bois, 2, rue Villedieu, à Bordeaux.
13 L'Entreprise générale, à Hourtin.
18 La Construction moderne française, 88, rue Judaïque, à Bordeaux.
19 Société industrielle maritime d'acconage et de manutention, S. I. M. A. M., quai des Chartrons, à Bordeaux.

HERAULT

11 L'Abeille, imprimerie, 11, avenue Georges-Clémenceau, à Montpellier.
13 Coopérative ouvrière de reconstruction et d'urbanisme, 11, rue Sérane, à Montpellier.
14 Société coopérative ouvrière de la Mare, bâtiment, à Saint-Gervais-sur-Mare.
15 Société ouvrière méridionale de construction, villa Val-Marie, avenue Xavier-de-Ricard, à Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE

1 Association coopérative des ouvriers menuisiers et ébénistes, 22, rue de Manconseil, à Rennes.
4 Imprimeries Réunies, 22, rue de Nemours, à Rennes.
5 Carrosserie ouvrière, 32, rue des Polleux, à Rennes.
7 L'Avenir, carrières, à Louvigné-du-Désert.
10 L'Ebénisterie ouvrière, 46 *bis*, boulevard de Chézy, à Rennes.
13 La Construction dinardaise, 59, rue des Vergers, à Dinard.
14 Les Granitiers réunis, à Saint-Marc-le-Blanc.
17 Chaussures « L'Aube », 7, place Carnot, à Fougères.
23 Le Bâtiment moderne, 32, rue des écoles, à Dinard.
27 Association coopérative de travaux publics et de bâtiment, 12, quai Richemont, à Rennes.
29 L'Abeille, charpente, menuiserie et serrurerie, 22, boulevard Gambetta, à Saint-Malo.
31 L'Aurore malouine, bâtiment et travaux publics, rue Waldeck-Rousseau, à Saint-Malo.
32 Entreprise coopérative générale de peinture, 26, rue de Nemours, à Rennes.
34 Coopérative de plâtrerie, 5, impasse Paul-Bert, à Rennes.

INDRE

3 La Concorde des ouvriers maçons et similaires de Châteauroux, rue des Remparts, à Déols.
6 Association des ouvriers carriers et terrassiers, à Dun-le-Poëlier.
7 Les Travailleurs, travaux publics et bâtiment, place de l'Eglise, à Chabris.
8 Grands Travaux du Centre, travaux publics et travaux particuliers, 15, boulevard Saint-Denis, à Châteauroux.
10 Association ouvrière des brasseurs et similaires, (le Moulet), à Déols.

INDRE-ET-LOIRE

1 Imprimerie centrale de Touraine, 10, rue de Metz, à Tours.
6 Coopérative générale d'entreprise du bâtiment et de travaux publics, 155, rue du Rempart, à Tours.

ISERE

1 Société industrielle de tailleurs de pierres et carriers, à Montalieu-Vercieu.

JURA

3 La Tournerie ouvrière, à Lavans-lès-Saint-Claude.
8 Imprimerie coopérative, 13, rue Général-Mallet, à Dôle.

LOIRE

2 Verrerie des Vernes, à Rive-de-Gier.
3 Union typographique et lithographique, 8, rue Lavoisier, à Saint-Etienne.
8 L'Avenir forézien, bâtiment, 35, rue Jean-Allemane, à Saint-Etienne.
12 Neufodépart, confection, 6, rue Emile, à Saint-Etienne.
13 Coopérative atelier-école des aveugles travailleurs civils et militaires de la Loire et de la Haute-Loire, brosserie, vannerie, 24, rue Rouget-de-Lisle, à Saint-Etienne.
14 L'Aurore, bâtiment et travaux publics 61, rue Richarme, à Rive-de-Gier.

LOIRE-INFERIEURE

4 La Fraternelle, déchargement, manutention, bâtiment, centre commercial maritime, quai Pereire, à Saint-Nazaire.
6 Routes et bâtiments de l'Ouest, 26, rue Louis-Blanc, à Nantes.
7 Nantes-Installations, menuiserie, charpente, mobilier et installations, 12 *bis*, rue de la Tour-d'Auvergne, à Nantes.
9 Les Chantiers de l'Ouest, bâtiment, 21, rue du Général-Leclerc, le Pouliguen.
14 Le Personnel associé de la M. N. C., manufacture nantaise de confections, 6, rue Ouche-de-Versailles, à Nantes.

LOIRET

1 La Laborieuse, imprimerie, 7, rue du Gros-Anneau, à Orléans.
5 Le Bâtiment de Pithiviers, bâtiment et travaux publics, 1 *bis*, boulevard Pasteur, à Pithiviers.
6 Coopérative ouvrière de production des aveugles de l'Orléanais (C. O. P. A. O.), brosserie, vannerie, 163, rue d'Illiers, à Orléans.

LOIR-ET-CHER

5 Fonderie métallurgique L'Equitable, à Cormenon, près Mondoubleau.

MAINE-ET-LOIRE

1 Imprimerie Angevine, 8, rue Boisnet, à Angers.
4 Les Travailleurs angevins réunis, bâtiment et travaux publics, 59, rue Lionnaise, à Angers.

MANCHE

4 La Fraternelle, menuiserie, charpente, ébénisterie, 1, rue des Banques, à Saint-Lô.

MARNE

1 L'Emancipatrice du bâtiment, 154, avenue du Général-Sarrail, à Châlons-sur-Marne.
8 Entreprise générale de travaux publics de la Champagne, 27, rue Boucher-de-Perthes, à Reims. Correspondance: à Tagnon (Ardennes).

MARTINIQUE

4 Unité des ouvriers en bâtiment, rive droite, rivière Levassor, à Fort-de-France.

MEUSE

1 Entreprise verdunoise, bâtiment et travaux publics, chemin de Châtillon, à Verdun.
2 Coopérative ouvrière de construction de Verdun, 60, rue du Général-de-Gaulle, à Belleville-Verdun. Bureaux: 35, rue Raymond-Poincaré, à Belleville-Verdun.

MORBIHAN

1 Imprimerie ouvrière vannetaine, 16, rue du Mené, à Vannes.
3 Morbihan-bâtiment et travaux publics, avenue Kesled-Devillers, à Lanester.

NIEVRE

1 Imprimerie nouvelle, L'Avenir, 1, rue du Rivage, à Nevers.

NORD

3 L'Union des menuisiers, 134, rue du Luxembourg, à Roubaix.
6 Le Projet, entreprise générale de peinture, 22, boulevard de l'Egalité, à Tourcoing.
8 Les Carreleurs réunis, 2, rue de la Vigne, à Tourcoing.
9 La Laborieuse, charpente, menuiserie, 146, rue Jules-Lebleu, à Armentières.
10 L'Union-Confection, 12, rue de la Vignette, à Lille.
11 La Renaissance, peinture, décors, vitrerie, 3 *bis*, rue de Flandre, à Roubaix.
26 Société coopérative de peinture, 195, rue de la Mitterie, à Lomme-lès-Lille. Bureaux: 16, rue Philippe-de-Comines, à Lille.
29 La Ruche, travaux publics, voies ferrées, 139, rue Saudeur, à Valenciennes.
33 Coopérative ouvrière de constructions et réparations de bateaux, charpente et menuiserie du bâtiment, 9, digue du Canal, à Cambrai.
34 Coboitex, coopérative des ouvriers du bois et du textile, 42, rue Emile-Zola, à Halluin.
35 La Sève, sièges, 11 à 15, rue de la Libération, à Halluin.
36 La Menuiserie industrielle illoise, 1, rue de Châteaubriand, à Lille.
39 Société coopérative ouvrière des paveurs dunkerquois, 174, rue H.-Ghesquière, à Coudekerque-Branche.
40 Coopérative des aveugles travailleurs de Roubaix et du Nord, brosserie, vannerie, 25, boulevard d'Halluin, à Roubaix.
41 Coopérative ouvrière de menuiserie, ébénisterie, charpente, (C. O. M. E. C.), 72, rue du Général-de-Gaulle, à Merville.
43 Société coopérative ouvrière de travaux industriels et particuliers C. O. T. I. P., 20, rue des Tours, à Lille.

OISE

2 Imprimerie nouvelle, impasse du Palais, à Creil.
4 La Victorieuse, entreprise générale, 55, rue de Paris, à Ribécourt.
5 A la Bastille, installations intérieures, comptoirs, 25, avenue des Déportés, à Clermont-de-l'Oise.
6 Constructions de l'Oise picarde, rue Adrien-Maître, à Breteuil-sur-Noye.

PAS-DE-CALAIS

5 La Coopération ouvrière, bâtiment, travaux publics, menuiserie, ameublement, 191, route Nationale, à Billy-Montigny.
6 Fer-Art, 18, rue de l'Abattoir, à Béthune.
9 La Route artésienne, 16, rue Outrebon, à Béthune.
10 Routes et bâtiments du Nord, 40, rue de Doullens, à Frévent.
11 La Wimereusienne, bâtiment et travaux publics, rue du Vieux-Fort, à Wimereux.
13 Construction coopérative Equihem le Portel-Outreau, bâtiment, travaux publics, 138, rue Carnot, le Portel.
11 Communauté de travail, société coopérative ouvrière de production anonyme, menuiserie et ébénisterie, 37, rue Thiers, à Saint-Omer.

PUY-DE-DOME

1 L'Ameublement du Centre, 12, rue des Farges, à Chamalières.
6 Coopérative d'ameublement de Châteldon, « Au Noyer massif », place Jean-Jaurès, à Châteldon.
7 Consortium électrique du Centre, 32, rue Balainvilliers, à Clermont-Ferrand.
8 Coopérative ouvrière radioélectrique d'Auvergne (C. O. R. A.), à Enval, près Riom. Bureaux: 16, boulevard Desaix, à Riom.

PYRENEES (BASSES-)

3 Le Travail, fabrique d'espadrilles, cité Saint-Jean, à Mauléon.

PYRENEES (HAUTES-)

3 L'Avenir barégeois, travaux publics, à Luz-Saint-Sauveur.

PYRENEES-ORIENTALES

1 L'Union sandalière, à Saint-Laurent-de-Cerdans.

RHIN (BAS-)

5 Coopouv, bâtiment, 23, rue Brûlée, à Strasbourg.
6 Coopcouv, couverture, 5, rue Zellenberg, à Strasbourg-Neudorf.

RHIN (HAUT-)

1 L'Alsacienne, entreprise de bâtiment et de travaux publics, 41 *bis*, rue Lavoisier, à Mulhouse.
2 L'Effort alsacien, bâtiment et travaux publics, 92, rue de Nambsheim, à Baigau.

RHONE

1 Imprimerie nouvelle lyonnaise, 3, rue Sainte-Catherine, à Lyon.
12 La Prévoyante, vêtements et uniformes, 9 et 11, rue Salomon-Reinach, à Lyon.
15 Union des charpentiers du Rhône, 69, cours Richard-Vitton, à Lyon.
16 Les Menuisiers du Rhône, 31 *bis*, cours de la République, à Villeurbanne.
18 L'Avenir, maçonnerie et travaux publics, 2, rue de l'Ordre, à Lyon.
21 Union des travailleurs de la pierre et du marbre, 207, avenue Berthelot, à Lyon.
22 Les Plombiers-zingueurs réunis, 171, rue Duguesclin, à Lyon.
23 Avenir métallurgique, 31, rue Charles-Lyonnet, à Villeurbanne.
25 Le Roc, constructions et travaux publics, 74, rue Francis-de-Pressensé, à Villeurbanne.
26 L'Electricité, 100, rue Henri-Rolland, à Villeurbanne.
27 Les Serruriers de Lyon, 75, boulevard Stalingrad, à Villeurbanne.
28 Association typographique lyonnaise, 85 *bis*, cours Tolstoï, à Villeurbanne. Bureaux: 12, rue de la Barre, à Lyon.
29 Les Plâtriers-peintres réunis, 83, rue Vauban, à Lyon.
31 Les Carreleurs de Lyon, 2 *bis*, rue Riboud, à Lyon.
33 Les Transporteurs lyonnais, 387, rue Garibaldi, à Lyon.
34 Les Asphalteurs réunis, 124, rue des Culattes, à Lyon.
37 La Lyonnaise, menuiserie, 1, rue des Teinturiers, à Lyon.
42 Association des techniciens en téléphonie et signalisation, 68, rue Pierre-Corneille, à Lyon.
43 Coopérative des aveugles travailleurs de Lyon et du Sud-Est, brosserie, vannerie, 149, grande rue de la Guillotière, à Lyon.
45 L'Habitat, bâtiment, 23, rue François-Peissel, à Caluire.
47 Les Charpentiers de Lyon, 7, avenue Platon, à Villeurbanne.
48 Technic-Radio, photographie industrielle et publicitaire, 77, rue Pierre-Corneille, à Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

3 Groupement industriel coopératif autunois, ameublement, rue du Théâtre-Romain, à Autun.

SARTHE

4 Société coopérative ouvrière du bâtiment de l'Ouest, 57 *bis*, rue Montoise, le Mans.

SAVOIE

4 L'Avenir savoyard, bâtiment et travaux publics, 90, faubourg de la Madeleine, à Moutiers.

SAVOIE (HAUTE-)

6 Le Mouton Jacquemard, manuacture de vêtements en cuir ou peau lainée, à Taninges.

SEINE (PARIS)

1 Société générale des ouvriers ferblantiers réunis, 15, rue des Trois-Bornes, à Paris (11e).
2 Imprimerie Nouvelle, 53, quai de Seine, à Paris (19e).
3 Association corporative des ouvriers tapissiers, 60, rue Joseph-de-Maistre, à Paris (18e).
7 Association des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs du département de la Seine, 2 *bis*, quai de Seine, à Paris (19e).
8 La Mécanique générale du bois, 13, rue des Pavillons, à Paris (20e).
9 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 239, avenue Daumesnil, à Paris (12e).
12 Association des ouvriers en instruments de précision (A. O. I. P.), 8 à 14, rue Charles-Fourier, à Paris (13e).
14 La Lutèce, couverture, plomberie, 19, rue Villiot, à Paris (12e).
16 Association des ouvriers grillageurs, 45, rue des Poissonniers, à Paris (18e).
17 L'Emancipatrice, imprimerie, 3, rue de Pondichéry, à Paris (15e).
18 Aux Professionnels réunis, déménagements, 59, rue Cambronne, à Paris (15e).
19 Boulangerie ouvrière La Fraternelle, 33 *bis*, rue Doudeauville, à Paris (18e).
20 L'Industrie mécanique, 70, rue Brillat-Savarin, à Paris (13e).
21 Société ouvrière d'entreprise stuc, maçonnerie, staff, 283, rue Lecourbe, à Paris (15e).
23 Les Charpentiers français, 28, rue des Peupliers, à Paris (13e).
25 La Productrice, imprimerie, 51, rue Saint-Sauveur, à Paris (2e).
29 La Persévérante, brochure, reliure, 24, impasse de l'Amiral-Roussin, à Paris (15e).
30 L'Abeille, peinture, vitrerie, 56, rue de la Procession, à Paris (15e).
40 Union des ouvriers souffleurs de verre, 32, rue des Rosiers, à Paris (4e).
41 Association des ouvriers de l'ébénisterie parisienne, 9, rue Charles-Delescluze, à Paris (11e).
42 Le Chauffage moderne, 55, rue des Vignoles, à Paris (20e).
44 Les Poseurs spécialistes et carreleurs marbriers de Paris, 41, boulevard Henri-IV, à Paris (4e).
52 La Renaissance, peinture, vitrerie, 4, rue de la Cavalerie, à Paris (15e).
53 Union et Travail, confection, 23, boulevard Bessières, à Paris (17e).
54 L'Energie électrique, 13, rue de Malte, à Paris (11e).
56 Les Ateliers modernes, confection de chemises, 16, rue des Ecoles, à Paris (5e).
57 La Mécanique moderne, 59, rue de la Convention, à Paris (15e).
59 La Française, entreprise générale, 56 *bis*, rue Eugène-Carrière, à Paris (18e).
60 L'Essor, entreprise générale de peinture et vitrerie, 194, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e).
64 Le Travail mécanique du bois, 60, rue Léon-Frot, à Paris (11e).
68 Institut de Comptabilité, 9, boulevard Raspail, à Paris (7e).
72 Les Compagnons Menuisiers Réunis, 158, rue de Tolbiac, à Paris (13e).
74 L'Hirondelle, bâtiment et travaux publics, 19, rue du Renard, à Paris (4e).
75 Les Pulsatiers réunis, 87, rue du Théâtre, à Paris (15e).
82 Le Coloris, 31, rue des Francs-Bourgeois, à Paris (4e).
83 Coopérative ouvrière de T. S. F., 192, rue La Fayette, Paris (10e).
89 Association corporative des ouvriers et ouvrières de la literie, 75, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris (11e).
100 Les Maçons français, 2, passage Delessert, à Paris (10e).
102 Le Travail, peinture, 8, rue Leibnitz, à Paris (18e).
105 Les Plombiers fontainiers de Paris, 14, rue du Saint-Gothard, à Paris (14e).
109 La Collaboratrice, service des porteurs, gare Montparnasse-annexe, à Paris (15e).
112 L'Arc-en-Ciel, entreprise générale de peinture, 327, rue de Belleville, à Paris (19e).
116 Les Charpentiers de Paris, 24, rue Labrouste, à Paris (15e). Correspondance: 15, rue Saint-Amand, à Paris (15e).
125 Association coopérative d'ouvriers en matériel électrique (A. C. O. M. E.), 14, rue de Marignan, à Paris (8e).
129 Union technique ouvrière, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 26, boulevard Beaumarchais, à Paris (11e).
131 Urbaine carrelage, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
143 Entreprise de travaux coopératifs, bâtiment, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
179 Le Parquet et tout le travail du bois, 3, rue Bourgon, à Paris (13e).
181 Coopérative de travaux publics de l'Ile-de-France, 11, rue Edmond-Roger, à Paris (15e).
191 Technique et pratique réunies, bâtiment et travaux publics, 106, rue de l'Abbé-Groult, à Paris (15e).
192 G. F. M. (grès, faïence, mosaïque), 35, rue de Monzaia, à Paris (19e).
201 Entreprise coopérative d'adduction d'eau, travaux publics, bâtiment, 11, rue de Lancry, à Paris (10e).
203 Equipes artisanales cinématographiques, 42, rue Fontaine, à Paris (9e).
207 La Lithographie parisienne, 27 *bis*, rue Jacques-Louvel-Tessier, à Paris (10e).
208 Travail, vêtements pour hommes, 24, avenue du Maine, à Paris (15e).
213 A. T. O. S., Association des techniciens et ouvriers en signalisation, électricité générale, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e).
215 Les Afficheurs réunis, 31, rue Violet, à Paris (15e).
216 Enduiloit, couverture, plomberie, 14, boulevard Edgar-Quinet, à Paris (14e).
220 Les Couvreurs réunis, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e). Bureaux: 47, rue de Pont-à-Mousson, à Metz (Moselle).
221 La Guilde des techniciens, 8, rue Catulle-Mendès, à Paris (17e).
225 Aux Nettoyeurs, encaustiqueurs réunis, 87, rue Amelot, à Paris (11e).
227 L'Equipe, cinéma, 54, rue de Prony, à Paris (17e).
228 Société parisienne de mécanographie, 15, rue de Buffon, à Paris (5e).
232 Les Ouvriers paveurs, 4, rue Robert-Estienne, à Paris (8e).
233 Les Paveurs de l'Ile-de-France, travaux publics, 247, rue de Vaugirard, à Paris (15e).
234 Association des techniciens, géomètres et topographes, 18, rue de la Glacière, à Paris (13e).
235 L'Audacieuse, nettoyage, 20, rue du Terrage, à Paris (10e). Bureaux: 25, rue Claude-Tillet, à Paris (12e).
236 Le Bâtiment et voies ferrées, 57, avenue Michel-Bizot, à Paris (12e).
240 Les Géomètres topographes associés, 9, rue du Transvaal, à Paris (20e).
242 La Sanitaire, bâtiment, plomberie, 6, rue Louis-Thuillier, à Paris (5e).
243 Société de travaux publics et d'entreprises électriques, 41, rue de Provence, à Paris (9e).
251 Coopératives des aveugles travailleurs de Paris et de l'Ile-de-France, brosserie, vannerie, 4, Villa de Saxe, à Paris (7e).
252 La Renaissance du bâtiment, 261, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e). Bureaux: caserne Bataille, à Forbach (Moselle).
258 Société centrale d'études et de constructions, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e).
265 Art et menuiserie, 38, rue des Blancs-Manteaux, à Paris (4e).
273 La Rénove, peinture, 15, rue Pierre-Gourdault, à Paris (13e).
274 Société française du bâtiment et des travaux publics, 6, boulevard de Reuilly, à Paris (12e).
275 La Seine, bâtiments et travaux publics, 1, avenue de Saint-Mandé, à Paris (12e).
277 Société coopérative ouvrière de production A. M. A. S., (articles métalliques et appareils scientifiques), 25, rue des Balkans, à Paris (20e).
278 Union des plombiers couvreurs monteurs, 5, rue de la Mouzaia, à Paris (19e).

SEINE (COMMUNES)

3 La Cootypographie, imprimerie, 11, rue de Metz, à Courbevoie.
4 Les Jardiniers de Paris, 31, rue de Fontenay, à Bourg-la-Reine.
7 Biscuiterie L'Idéale, 46 et 48, rue Auguste-Blanqui, à Gentilly.
11 Union des charpentiers, 143, avenue Gallieni, à Bagnolet.
18 L'Union des ouvriers en limes, 40, rue Le Gallen, à Ivry-sur-Seine.
31 Les Maçons parisiens, 167 *bis*, avenue Aristide-Briand, à Cachan.
32 L'Union des électriciens, 3, place Séverine, au Pré-Saint-Gervais.
42 Construire, entreprise générale, 10, rue de l'Alouette, à Saint-Mandé.
43 L'Union, taxis, 11 et 13, rue d'Alsace, à Levallois-Perret.
45 Le Carrelage, 19, rue Aristide-Briand, à Vanves.

61 Société ouvrière d'entreprise du bâtiment (S. O. E. B.), 10, rue des Capucines, à Villemomble. Bureaux: 67, allée Colonel-Fabien, aux Pavillons-sous-Bois (Seine).
68 Les Spécialistes réunis, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 8, rue de Gentilly, à Montrouge. Correspondance: 12, rue Jules-Guesde, à Montrouge.
69 Les Selliers coopérateurs, 37, rue François-Arago, à Montreuil.
71 L'Union des paveurs, 3, rue des Filleis, à Saint-Denis.
75 Association des ouvriers piqueurs de grès de Paris et du département de la Seine, 27, place Etienne-Jarousse, à Vanves.
76 La Productrice, travaux publics, 13 et 15, rue Godefroy, à Saint-Ouen.
77 L'Union, polissage, nickelage, 151, boulevard Gabriel-Péri, à Malakoff.
78 La Typo-Litho, 11, rue Danicourt ,à Malakoff.
79 Entreprise économique, maçonnerie, 176, rue des Champarons, à Colombes.
80 Les Travaux publics réunis, 22, rue Pierre-Sémart, à Châtillon-sous-Bagneux.
82 Association professionnelle du bâtiment, 2, rue des Huissiers, à Neuilly-sur-Seine.
90 Société M. A. F. C. A., coussins, sièges à ressorts, 31, 33, 35, rue Arago, à Puteaux.
94 L'Avenir de Drancy, bâtiment et travaux publics, 17, rue Chevillard, à Drancy.
97 Les Professionnels du bâtiment réunis, 26, rue Nungesser, à Montreuil-sous-Bois. Bureaux: rue de l'Asile-Maritime, à Berck-Plage (Pas-de-Calais).
99 Etudes et travaux de constructions métalliques, chemin des Petits-Marais, à Gennevilliers.
400 Les Techniciens du bâtiment, 91, rue Camille-Groult, à Vitry-sur-Seine.
401 Union des techniciens et installateurs de stockage et distribution de fluide (UNIT), 5, rue des Cailloux, à Clichy. Bureaux: 19, boulevard Haussmann, à Paris.
402 La Rénovatrice, peinture, bâtiment et travaux publics, 21, avenue Pasteur, à Cachan.
407 Association ouvrière optique et précision (A. O. O. P.), 13, rue Romain-Rolland, à Bagneux.
413 Société ouvrière nogentaise, bâtiment, 6 *bis*, rue Pasteur, à Nogent-sur-Marne.
415 L'Union-Travaux, entreprise de travaux publics et constructions, 121, avenue d'Alsace-Lorraine, à Noisy-le-Sec.
416 Aux Professionnels de l'emballage, manutention, emballages, 19-21, rue Raspail, à Puteaux.
418 L'Union des compagnons paveurs, 15, rue Kruger, à Saint-Maur.
419 Chantiers Rochebrune, menuiserie, ébénisterie, 11 *bis*, rue Rochebrune, à Montreuil-sous-Bois.
428 Société française de pavage, 15, rue des Graviers, à Puteaux.
429 L'Avenir de la route, travaux publics, 11, impasse Paul-Armangot, à Vitry-sur-Seine.
430 La Productrice du bâtiment, France et colonies, 37, rue de Châtillon, à Clamart. Correspondance: 12, rue Blanche, à Paris (9e).
431 Monteurs Levageurs, entreprise de montage de charpente et de manutention, 31, rue Eugène-Pelletan, à Villejuif.
432 La Moderne, travaux publics, 169, rue de Paris, à Bagneux.
433 Ateliers Boisfux, menuiserie d'art et de bâtiment, installations de magasins, 25, rue Albert-Beugnet, à Drancy.

SEINE-ET-MARNE

2 Routes et carrières, travaux publics et particuliers, 1, route de Nangis, à Melun.

SEINE-ET-OISE

2 La Gutenberg, imprimerie, 18, avenue de Paris, à Versailles.
3 L'Union typographique, 26, rue Jules-Guesde, à Villeneuve-Saint-Georges.
4 La Laborieuse, peinture, 16, rue du Peintre-Lebrun, à Versailles.
6 Les Carrières du bassin de Paris, à Villejust, par Palaiseau.
13 Société nouvelle des ouvriers paveurs, 1, avenue Albert-Thomas, à Livry-Gargan.
27 La Familiale, Entreprise générale, 7, avenue des Bleuets, à Ablon. Correspondance: 2, cité d'Austerlitz, à Paris (5e).
29 Usinage et revisions mécaniques, 2, route de Corbeil, à Montgeron.
34 Les Peintres vitriers mantais, rue de Buchelay, à Mantes-la-Ville. Bureaux: rue du Val-Notre-Dame, à Mantes-Gassicourt.
35 Le Progrès électrique, 4, rue de Verdun, à Villeneuve-Saint-Georges.
36 Les terrassiers paveurs versaillais, 6, rue Yves-Le Coz, à Versailles.
39 La Fourmi, bâtiment et travaux publics, 30, rue de Brie, à Mandres.
41 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 15, rue Colbert, à Versailles.
43 Les Coopérateurs du bâtiment, 61, avenue Emile-Cossonneau, à Gagny.
44 Les Professionnels de la manutention et du transbordement, 7, rue du Maréchal-Foch, à Versailles.
45 Coopérative versaillaise de carrelage, 25, rue Yves-Le Coz, à Versailles.
46 La Plomberie sartrouvilloise, 11, rue Martial-Déchard, à Sartrouville.

SEINE-INFERIEURE

2 La Peinture, 29, rue Jean-Jaurès, à Elbeuf.
8 Les Ouvriers coupeurs associés L. O. C. A., habillements civils et militaires, 28 , rue de la République, à Elbeuf.
11 La Chemiserie elbeuvienne, 16, rue Cousin-Corblin, à Elbeuf.
13 Larogeray, bâtiment, 84, avenue du Mont-Riboudet, à Rouen.

SEVRES (DEUX-)

1 L'Avenir des ouvriers charpentiers-menuisiers, 11, rue de Champommier, à Niort.

SOMME

1 Imprimerie nouvelle, 30, rue Gresset, à Amiens.
3 Serrurerie picarde, 17, rue de Metz, à Amiens.
4 Société L'Espérance, charpente, menuiserie, 46 à 52 rue des Marissons, à Amiens.
7 L'Union des peintres, 169, route de Paris, à Amiens.
10 Société picarde de chauffage, 33, rue des Otages, à Amiens.
15 Coopérative d'entreprise générale de bâtiments et transports, à Soyécourt.
17 Menuiserie et ameublement picards, 15, rue du Bellay, à Amiens.
18 Ateliers de mécanique et forges d'Amiens-Boutillerie, A. M. F. A. B., chemin des Vignes, à Boutillerie-lès-Amiens.Bureaux: 103, rue La Fayette, à Paris (10e).
19 L'Avenir du bâtiment, 169-171, route de Paris, à Amiens.
21 Les Ateliers du bois réunis Labor, 53, rue Léon-Curé, à Cielle.
26 La Renaissance picarde, bâtiment, 254-284, rue du Faubourg-de-Hem, à Amiens.
28 L'Habillement moderne, travail des étoffes, 103, rue Baudrez, à Rivery.
29 Le Courrier picard, journaux, 14, rue Alphonse-Pailliat, à Amiens.
30 Electriciens picards réunis, 171, route de Paris, à Amiens.

TARN

1 La Verrerie ouvrière, avenue Dembourg, à Albi.

VAR

9 Société varoise d'entreprises générales, chemin de la Colette, à Toulon.
10 Entreprise méridionale de travaux publics et du bâtiment, 133, route du Cap-Brun, à Toulon.

VAUCLUSE

1 Société centrale de cartonnages et d'imprimerie, cours Victor-Hugo, à Valréas.
7 Coopérative ouvrière de production du bâtiment de la Durance, boulevard de la Liberté, à Cadenet.

VIENNE

1 Le Progrès, menuiserie, charpente, 33, rue des Petites-Vallées, à Poitiers.
2 La Fraternelle, entreprise générale, 9-11, rue de Chilvert, à Poitiers.
10 La Viennoise, fabrique de balais, 108, avenue de Nantes, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

5 Société des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs de Limoges, 12, rue Armand-Barbès, à Limoges.
6 Le Travail, plâtre et ciment, 57 *bis*, avenue Garibaldi, à Limoges.
10 Société ouvrière d'ameublement, 54, rue Montmaillier, à Limoges.
12 L'Avenir électrique de Limoges, 34, avenue du Général-Leclerc, à Limoges.

12 La Fraternelle, menuiserie, charpente, 5, rue Jarjavay, à Limoges.
14 L'Espérance, menuiserie, charpente, boulevard Adrien-Pressemane, à Saint-Léonard-de-Noblat.
15 Ateliers d'art du Centre, fabrique de meubles, 18, rue François-Chénieux, à Limoges.
18 La Concorde, menuiserie, charpente, 95, avenue de Naugeat, à Limoges.
20 Coopéra, manufacture de chaussures, 3, rue Guillaumin, à Limoges.
23 Société des ouvriers menuisiers de Limoges, 2, rue Cruveilhier, à Limoges.
24 Le Progrès, peinture, vitrerie, 17, rue Pasteur, à Limoges.
27 Ganterie coopérative de Saint-Junien, à Saint-Junien.
28 Le Meuble, ébénisterie, menuiserie, charpente en bois, 28, rue de la Mauvendière, à Limoges.

VOSGES

1 L'Emancipatrice, fabrique de sièges, à Liffol-le-Grand.

YONNE

1 L'Universelle, imprimerie, 12, place Saint-Amâtre, à Auxerre.
2 Les Maçons d'Auxerre, 13 *bis*, rue Haute-Perrière, à Auxerre.
3 La Fonderie auxerroise, rue Thomas-Ancel, à Auxerre.
7 Hygiène et Confort, couverture, plomberie, 12, rue de Preuilly, à Auxerre.
8 Imprimerie coopérative Chevillon, 19, rue de l'Ecrivain, à Sens.

Liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de la loi du 13 juillet 1928.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 9 juillet 1952, ont été inscrites sur la liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de l'article 38 de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de construction d'habitations à bon marché et de logements, les sociétés dont la désignation suit.
Sous réserve des radiations qui pourraient survenir ultérieurement, ces inscriptions sont valables jusqu'au 31 août 1953.

AISNE

3 La Saint-Quentinoise, entreprise de bâtiment, 25, rue de Florimond, à Saint-Quentin.
11 Coopérative picarde du bâtiment, 21, rue de Picardie, à Saint-Quentin.

ALPES-MARITIMES

16 Travaux publics de France, 37, avenue du Maréchal-Foch, à Nice

ARDECHE

3 L'Aurore, bâtiment et travaux publics, à Bourg-Saint-Andéol. Correspondance: 1, rue Juramy, à Marseille.

ARIEGE

5 Coopérative ouvrière du bâtiment, 25, rue Frédéric-Soulié, à Pamiers.

AUBE

3 Société troyenne de menuiserie, 1, rue Cloître-Saint-Etienne, à Troyes.
4 Les Maçons de Troyes, 5, rue Geoffroy-de-Villehardouin, à Troyes

AUDE

3 Les Ouvriers spécialistes de l'aviation légère et du yachting, O. S. A. L. Y., usine du Pont-Rouge, à Castelnaudary.

AVEYRON

4 Coopérative ouvrière d'ameublement et menuiserie, 12, avenue de Calès, à Millau.

BOUCHES-DU-RHONE

3 L'Entreprise électrique, 1, rue d'Anthoine, à Marseille.
14 Société coopérative ouvrière de plâtrerie (S. C. O. P.), 16, avenue du Prado, à Marseille.
15 Entreprise générale coopérative de peinture, 6, rue Molaval, à Marseille.
19 Entreprise générale, 93, boulevard Camille-Flammarion, à Marseille; bureaux: 21, rue Edouard-le-Langlade, à Marseille.
28 Sud-Travaux, bâtiment, 4, cours Pierre-Puget, à Marseille.
31 La Concorde (construction et travaux publics), 58, avenue de la Timone, à Marseille.
32 Les Coopérateurs du Sud-Est, travaux publics et bâtiment, 16, rue Berlioz, à Marseille.
33 Coopérative de travaux industriels, 35, rue des Phocéens, à Marseille.
44 Coopérative marseillaise des charpentiers de Haute-Futaie, 22-24, avenue Roger-Salengro, à Marseille.
54 C. O. C. I. - Coopérative ouvrière de construction immobilière, 11, rue Briffaut, à Marseille.
58 C. O. M. A. D. - Coopérative ouvrière de menuiserie, ameublement, décoration, 26, rue des Abeilles, à Marseille.
60 Menuiserie phocéenne, 17, avenue Pasteur, à Marseille.
64 Entreprise coopérative ouvrière de peinture (E. C. O. P.), 19, rue Aldebert, à Marseille.
65 Société coopérative ouvrière provençale du bâtiment et de travaux publics, 10, boulevard Chave, à Marseille.
70 Coopérative des techniciens de la radio et ouvriers réunis (C. O. T. O. R.), 5, rue des Fabres, à Marseille.
71 Entreprise générale de travaux de peinture industriels et maritimes, 22, rue Méry, à Marseille.
72 Société coopérative ouvrière moderne d'entreprises générales (S. C. O. M. E. G.), route de Marseille, à Martigues.
77 Le Bâtiment moderne, bâtiment et travaux publics, 11, rue Briffaut, à Marseille.
81 Entreprise générale coopérative du bâtiment, 42, boulevard de la Barnière, à Marseille.
82 Entreprise coopérative moderne bâtiment et travaux publics, 27, boulevard Banon, à Marseille.
83 Société de travaux métalliques, 16, boulevard du Progrès, à Marseille,

CANTAL

1 Union ouvrière bâtiment et travaux publics, route des Camisières, à Aurillac.

CALVADOS

5 La Laborieuse, bâtiment et travail des granits, route d'Auray, à Neuville-Vire.

CHARENTE-MARITIME

4 Coopérative rochelaise, charpente et menuiserie, 11, avenue Coligny, la Rochelle.

CORSE

1 Coopérative d'entreprise générale du bâtiment et des travaux publics, à Propriano.

COTE-D'OR

2 Société française des nouvelles carrières de Comblanchien, à Comblanchien.

COTES-DU-NORD

6 La Perrosienne, bâtiment et travaux publics, à la Clarté-Ploumanach.
7 Entreprise générale de bâtiment et travaux publics des Côtes-du-Nord, 35, rue La Fayette, à Saint-Brieuc.

CREUSE

4 Société des granits de la Creuse, 39, rue de Londres, à Guéret.
6 Entreprise générale du bâtiment, 72, avenue du Docteur-Manouvrier, à Guéret.
7 Entreprise générale du bâtiment, route de Limoges, à la Souterraine.

DORDOGNE

4 Les Peintres plâtriers de la Dordogne, à Thenon.

DOUBS

10 Société coopérative de zinguerie plomberie et couverture, 9, rue Pasteur, à Besançon.

DROME

3 Coopérative montilienne du bâtiment, 25, rue Maurice-Meyer, à Montélimard.

EURE

1 Travaux routiers coopératifs, 2, rue des Saules, à Saint-Just, par Vernon.

FINISTERE

2 L'Ameub'ement et le bâtiment, 5, place Cornic, à Morlaix.
3 L'Union des ouvriers couvreurs, 39, rue Ange-de-Guernisac, à Morlaix.
5 La Fraternelle, plâtrerie, fumisterie, ciment, 55 et 57, rue de Brest, à Morlaix.
6 La Laborieuse, peinture, vitrerie, 27, place des Halles, à Morlaix.
10 La Fourmillière, zinguerie, plomberie, 11, rue de Brest, à Morlaix.
48 Aux Ouvriers réunis, bâtiment et travaux publics Kérellé, à Brest-Lambezellec.
49 Chauffage et ventilation, rue Boileau (Prat-Ar-Raty), à Brest.

GARONNE (HAUTE-)

10 Les Plâtriers de Toulouse, 8, rue Quilméry, à Toulouse.
15 Le Cadre, encadrement, miroiterie, 6, rue Kléber, à Toulouse.
16 L'Union générale électrique, 12, rue des Amidonniers, à Toulouse.
20 L'Avenir du bâtiment, 97, rue Bonnat, à Toulouse.
26 L'Union des peintres, 40, rue Pargaminières, à Toulouse.
27 Les Parqueteurs et replanisseurs réunis, 76, chemin Saint-Roch (Sainte-Agne), à Toulouse.
30 La Construction économique, 57, avenue Honoré-Serres, à Toulouse.
35 Société coopérative des grands travaux du Languedoc, 16, rue de Châteaudun, à Toulouse; bureaux 70, chemin du Sang-de-Serp, à Toulouse.
36 Les Spécialistes du carrelage, 74, avenue Etienne-Billières, à Toulouse.
40 Coopérative ouvrière carbonnaise du bâtiment et des travaux publics, à Carbonne.
42 Les Peintres réunis, 15, rue Palaprat, à Toulouse.
43 Les Bois ouvrés, menuiserie, charpente, escaliers, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
44 Languedoc-Matériaux, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
45 Les Constructeurs modernes, bâtiment et travaux publics, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
46 Le Fer, serrurerie, sanitaire, chauffage central, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
47 Le Bâtiment moderne, 70, rue Jean-Gayral, à Toulouse.

GERS

2 Gers-Construction, bâtiment et travaux publics, rue de l'Amiral-Bugard, à Auch.

GIRONDE

9 Coopérative des bois, 2, rue Villedieu, à Bordeaux.
43 L'Entreprise générale, à Hourtin.
48 La Construction moderne française, 38, rue Judaïque, à Bordeaux.

HERAULT

13 Coopérative ouvrière de reconstruction et d'urbanisme, 11, rue Sérane, à Montpellier.
14 Société coopérative ouvrière de la Mare, bâtiment, Saint-Gervais-sur-Mare.
45 Société ouvrière méridionale de construction, villa Val-Marie, avenue Xavier-de-Ricard, à Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE

4 Association coopérative des ouvriers menuisiers et ébénistes, 22, rue de Mauconseil, à Rennes.
7 L'Avenir, carrières, à Louvigné-du-Désert.
13 La Construction dinardaise, 59, rue des Vergers, à Dinard.
23 Le Bâtiment moderne, 32, rue des Ecoles, à Dinard.
27 Association coopérative de travaux publics et de bâtiment, 12, quai Richemont, à Rennes.
29 L'Abeille, charpente, menuiserie, serrurerie, 22, boulevard Gambetta, à Saint-Malo.
31 L'Aurore malouine, bâtiment et travaux publics, rue Waldeck-Rousseau, à Saint-Malo.
32 Entreprise coopérative générale de peinture, 26, rue de Nemours, à Rennes.
43 Coopérative de plâtrerie, 5, impasse Paul-Bert, à Rennes.

INDRE

3 La Concorde des ouvriers maçons et similaires de Châteauroux, à Déols.
6 Association des ouvriers carriers et terrassiers, à Dun-le-Poëlier.
7 Les Travailleurs, travaux publics et bâtiment, place de l'Eglise, à Chabris.
8 Grands travaux du Centre, travaux publics et travaux particuliers, 15, boulevard Saint-Denis, à Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE

6 Coopérative générale d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, 155, rue du Rempart, à Tours.

ISERE

1 Société industrielle de tailleurs de pierre et carriers, à Montalieu-Vercieu.

LOIRE

2 Verrerie des Vernes, à Rive-de-Gier
8 L'Avenir forézien, bâtiment, 35, rue Jean-Allemane, à Saint-Etienne.
11 L'Aurore, bâtiment et travaux publics, 61, rue Richarme, à Rive-de-Gier.

LOIRE-INFERIEURE

1 La Fraternelle, déchargement, manutention, bâtiment, centre commercial maritime, quai Pereire, à Saint-Nazaire.
6 Routes et bâtiments de l'Ouest, 26, rue Louis-Blanc, à Nantes.
7 Nantes-Installations, menuiserie, charpente, mobilier et installations, 12 *bis*, rue La Tour-d'Auvergne, à Nantes.
9 Les Chantiers de l'Ouest, bâtiment, 21, rue du Général-Leclerc, le Pouliguen.

LOIRET

5 Le Bâtiment de Pithiviers, bâtiment et travaux publics, 1 *bis*, boulevard Pasteur, à Pithiviers.

MAINE-ET-LOIRE

4 Les Travailleurs angevins réunis, bâtiment et travaux publics, 59, rue Lionnaise, à Angers.

MANCHE

4 La Fraternelle, menuiserie, charpente, ébénisterie, 1, rue des Banques, à Saint-Lô.

MARNE

1 L'Emancipatrice du bâtiment, 154, avenue du Général-Sarrail, à Châlons-sur-Marne.
8 Entreprise générale de travaux publics de la Champagne, 27, rue Boucher-de-Perthes, à Reims (correspondance à Tagnon [Ardennes]).

MARTINIQUE

1 Unité des ouvriers en bâtiment, rive droite, rivière Levassor, à Fort-de-France.

MEUSE

1 Entreprise verdunoise, bâtiment et travaux publics, chemin de Châtillon, à Verdun.
2 Coopérative ouvrière de construction de Verdun, 60, rue du Général-de-Gaulle, à Belleville-Verdun; bureaux: 35, rue Raymond-Poincaré, à Belleville-Verdun.

MORBIHAN

3 Morbihan Bâtiment et Travaux publics, avenue Kesler-Devillers, à Lanester.

NORD

3 L'Union des menuisiers, 131, rue du Luxembourg, à Roubaix.
6 Le Projet, entreprise générale de peinture, 22, boulevard de l'Egalité, à Tourcoing.
8 Les Carreleurs réunis, 2, rue de la Vigne, à Tourcoing.
9 La Laborieuse, charpente, menuiserie, 116, rue Jules-Lebleu, à Armentières.
11 La Renaissance, peinture, décors, vitrerie, 3 *bis*, rue de Flandre, à Roubaix.
26 Société coopérative de peinture, 195, rue de la Mitterie, à Lomme-les-Lille; bureaux: 16, rue Philippe-de-Commines, à Lille.

33 Coopérative ouvrière de constructions et réparations de bateaux, charpentes et menuiserie du bâtiment, 9, digue du Canal, à Cambrai.
36 La Menuiserie industrielle lilloise, 1, rue de Chateaubriand, à Lille.
41 Coopérative ouvrière de menuiserie, ébénisterie, charpente (C. O. M. E. C.), 72, rue du Général-de-Gaulle, à Merville.
43 Société coopérative ouvrière de travaux industriels et particuliers (C. O. T. I. P.), 20, rue des Tours, à Lille.

OISE

4 La Victorieuse, entreprise générale, 55, rue de Paris à Ribécourt.
5 A la Bastille. Installations intérieures, comptoirs, 21, avenue des Déportés, à Clermont-de-l'Oise.
6 Construction de l'Oise picarde, rue Adrien-Maître, à Breteuil-sur-Noye.

PAS-DE-CALAIS

5 La Coopérative ouvrière, bâtiment, travaux publics, menuiserie, ameublement, 191, route Nationale, à Billy-Montigny.
6 Fer-Art, 18, rue de l'Abattoir, à Béthune.
9 La Route artésienne, 16, rue Outrebon, à Béthune.
40 Routes et Bâtiments du Nord, 40, rue de Doullens, à Frévent.
41 La Wimereusienne, bâtiment et travaux publics, rue du Vieux-Port, à Wimereux.
43 Construction coopérative, Esquihel-le-Portel-Outreau, bâtiment, travaux publics, 138, rue Carnot, le Portel.
44 Communauté de travail, société coopérative ouvrière de production anonyme, menuiserie et ébénisterie, 37, rue Thiers, à Saint-Omer.

PUY-DE-DOME

7 Consortium électrique du Centre, 32, rue de Ballainvilliers, à Clermont-Ferrand.

PYRENEES (HAUTES-)

2 L'Avenir baregeois, travaux publics, à Luz-Saint-Sauveur.

RHIN (BAS-)

5 Coopeuv, bâtiment, 23, rue Brûlée, à Strasbourg.
6 Coopeouv, couverture, 5, rue Zedenberg, à Strasbourg-Neudorf.

RHIN (HAUT-)

1 L'Alsacienne, entreprise de bâtiment et de travaux publics, 41 *bis*, rue Lavoisier, à Mulhouse.
2 L'Effort alsacien, bâtiment et travaux publics, 92, rue de Nambsheim, à Balgau.

RHONE

15 Union des charpentiers du Rhône, 69, cours Richard-Vitton, à Lyon.
16 Les Menuisiers du Rhône, 34 *bis*, cours de la République, à Villeurbanne.
18 L'Avenir, maçonnerie et travaux publics, 2, rue de l'Ordre, à Lyon.
21 Union des travailleurs de la pierre et du marbre, 207, avenue Berthelot, à Lyon.
22 Les Plombiers zingueurs réunis, 171, rue Duguesclin, à Lyon.
25 Le Roc, construction et travaux publics, 74, rue Francis-de-Pressensé, à Villeurbanne.
26 L'Electricité, 100, rue Henri-Rolland, à Villeurbanne.
27 Les Serruriers de Lyon, 75, boulevard Stalingrad, à Villeurbanne
28 Association typographique lyonnaise, 85 *bis*, cours Tolstoï, à Villeurbanne, bureaux, 12, rue de la Barre, à Lyon.
29 Les Platriers peintres réunis, 83, rue Vauban, à Lyon.
30 Les Carreleurs de Lyon, 2 *bis*, rue Riboud, à Lyon.
33 Les Transporteurs Lyonnais, 387, rue Garibaldi, à Lyon.
34 Les Asphalteurs réunis, 121, rue des Culattes, à Lyon.
37 La Lyonnaise, menuiserie, 1, rue des Teinturiers, à Lyon.
45 L'Habitat, bâtiment, 23, rue François-Peissel, à Caluire.
47 Les Charpentiers de Lyon, 7, avenue Platon, à Villeurbanne.

SARTHE

4 Société coopérative ouvrière du bâtiment de l'Ouest, 57 *bis*, rue Montoise, le Mans.

SAVOIE

4 L'Avenir savoyard, bâtiment et travaux publics, 90, faubourg la Madeleine, à Moutiers.

SEINE (PARIS)

1 Société générale des ouvriers ferblantiers réunis, 15, rue des 3-Bornes, à Paris (11e).
3 Association corporative des ouvriers tapissiers, 60, rue Joseph-de-Maistre, Paris (18e).
7 Association des ouvriers plombiers couvreurs zingueurs du département de la Seine, 2 *bis*, quai de Seine, à Paris (19e).
8 La Mécanique générale du bois, 14, rue des Pavillons, à Paris (20e).
9 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 239, avenue Daumesnil, à Paris (12e).
12 Association des ouvriers en instruments de précision A. O. I. P. 8 à 14, rue Charles-Fourier, à Paris (13e).
14 La Lutèce, couverture plomberie, 19, rue Villot, à Paris (12e).
16 Association des ouvriers grillageurs, 45, rue des Poissonniers, à Paris (18e).
19 Boulangerie ouvrière La Fraternelle, 33 *bis*, rue Doudeauville, à Paris (18e).
20 L'Industrie mécanique, 70, rue Brillat-Savarin, à Paris (13e).
21 Société ouvrière d'entreprise stuc maçonnerie staff, 283, rue Lecourbe, à Paris (15e).
23 Les Charpentiers français, 28, rue des Peupliers, à Paris (13e).
30 L'Abeille peinture vitrerie, 56, rue de la Procession, à Paris (15e).
40 Union des ouvriers souffleurs de verre, 32, rue des Rosiers, à Paris (4e).
42 Le Chauffage moderne, 55, rue des Vignolles, à Paris (20e).
44 Les Poseurs spécialistes et carreleurs marbriers de Paris, 41, boulevard Henri-IV, à Paris (4e).
52 La Renaissance, peinture, vitrerie, 4, rue de la Cavalerie, à Paris (15e).
54 L'Energie électrique, 15, rue de Malte, à Paris (11e).
59 La Française, entreprise générale, 56 *bis*, rue Eugène-Carrière, à Paris (18e).
60 L'Essor, entreprise générale de peinture et vitrerie, 191, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e).
64 Le Travail mécanique du bois, 80, rue Léon-Frot, à Paris (11e).
72 Les Compagnons menuisiers réunis, 158, rue de Tolbiac, à Paris (13e).
74 L'Hirondelle, bâtiment et travaux publics, 19, rue du Renard, à Paris (4e).
75 Les Pulsatiers réunis, 87, rue du Théâtre, à Paris (15e).
82 Le Coloris, 31, rue des Francs-Bourgeois, à Paris (4e).
100 Les Maçons français, 2, passage Delesert, à Paris (10e).
102 Le Travail, peinture, 8, rue Leibnitz, à Paris (18e).
105 Les Plombiers fontainiers de Paris, 11, rue du Saint-Gothard, à Paris (14e).
109 La Collaboratrice, service des porteurs, gare Montparnasse (annexe), à Paris (15e).
112 L'Arc-en-Ciel, entreprise générale de peinture, 327, rue de Belleville, à Paris (19e).
116 Les Charpentiers de Paris, 24, rue Labrouste, à Paris (15e); correspondance: 15, rue Saint-Amand, à Paris (15e).
129 Union technique ouvrière, couverture, plomberie, électricité et chauffage central, 26, boulevard Beaumarchais, à Paris (11e).
134 Urbaine Carrelage, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
143 Entreprise de travaux coopératifs, bâtiment, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
179 Le Parquet et tout le travail du bois, 3, rue Bourbon, à Paris (13e).
181 Coopérative de travaux publics de l'Ile-de-France, 41, rue Edmond-Roger, à Paris (15e).
191 Technique et pratique réunies, bâtiment et travaux publics, 106, rue de l'Abbé-Groult, à Paris (15e).
192 G. F. M., grès, faïence, mosaïque, 35, rue de la Mouzaïa, à Paris (19e).
201 Entreprise coopérative d'adduction d'eau, travaux publics, bâtiment, 11, rue de Lancry, à Paris (10e).
213 A. T. O. S., association des techniciens et ouvriers en signalisation, électricité générale, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e).
216 Enduitoit, couverture, plomberie, 14, boulevard Edgar-Quinet, à Paris (14e).
220 Les Couvreurs réunis, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e), bureaux, 47, rue de Pont-à-Mousson, à Metz (Moselle).
225 Aux Nettoyeurs encaustiqueurs réunis, 87, rue Amelot, à Paris (11e).
232 Les Ouvriers paveurs, 4, rue Robert-Estienne, à Paris (8e).
233 Les Paveurs de l'Ile-de-France, travaux publics, 247, rue de Vaugirard, à Paris (15e).
236 Le Bâtiment et voies ferrées, 57, avenue Michel-Bizot, à Paris (12e).
242 La Sanitaire, bâtiment, plomberie, 6, rue Louis-Thuillier, à Paris (5e)

243 Société de travaux publics et d'entreprise électrique, 41, rue de Provence, à Paris (9e).
252 La Renaissance du bâtiment, 261, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e); bureaux: caserne Bataille, à Forbach (Moselle).
256 Société centrale d'études et de constructions, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e).
265 Arts et Menuiserie, 38, rue des Blancs-Manteaux, à Paris (4e).
273 La Renove Teinture, 15, rue Pierre-Gourdault, à Paris (13e).
274 Société française du bâtiment et des travaux publics, 6, boulevard de Reuilly, à Paris (12e).
275 La Seine, bâtiment et travaux publics, 1, avenue de Saint-Mandé, à Paris (12e).
278 Union des plombiers, couvreurs, monteurs, 5, rue de la Mouzaïa, à Paris (19e).

SEINE (COMMUNES)

41 Union des charpentiers, 143, avenue Gallieni, à Bagnolet.
31 Les Maçons parisiens, 167 *bis*, avenue Aristide-Briand, à Cachan.
32 L'Union des électriciens, 3, place Séverine, au Pré-Saint-Gervais.
42 Construire, entreprise générale, 10, rue de l'Alouette, à Saint-Mandé.
45 Le Carrelage, 19, rue A.-Briand, à Vanves.
51 Société ouvrière d'entreprise du bâtiment S. O. E. B., 10, rue des Capucines, à Villemomble.
58 Les spécialistes réunis, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 8, rue de Gentilly, à Montrouge; correspondance: 12, rue Jules-Guesde, à Montrouge.
71 L'Union des paveurs, 3, rue des Œillets, à Saint-Denis.
76 La Productrice, travaux publics, 13-15, rue Godefroy, à Saint-Ouen.
79 Entreprise économique maçonnerie, 176, rue des Champarons, à Colombes.
80 Les Travaux publics réunis, 22, rue Pierre-Sémart, à Châtillon-sous-Bagneux.
83 Association professionnelle du bâtiment, 2, rue des Huissiers, à Neuilly-sur-Seine.
90 Société M. A. F. C. A., coussins sièges à ressorts, 31-33-35, rue Arago, à Puteaux.
94 L'Avenir de Drancy, bâtiment et travaux publics, 17, rue Chevillard, à Drancy.
97 Les Professionnels du bâtiment réunis, 26, rue Nungesser, à Montreuil-sous-Bois, bureaux: rue de l'Asile-Maritime, à Berck-Plage (Pas-de-Calais).
99 Etudes et Travaux de constructions métalliques, chemin des Petits-Marais, à Gennevilliers.
100 Les Techniciens du bâtiment, 91, rue Camille-Groult, à Vitry-sur-Seine.
102 La Rénovatrice, peinture, bâtiment et travaux publics, 21, avenue Pasteur, à Cachan.
113 Société ouvrière nogentaise bâtiment, 6 *bis*, rue Pasteur, à Nogent-sur-Marne.
115 L'Union-Travaux, entreprise de travaux publics et constructions, 121, avenue d'Alsace-Lorraine, à Noisy-le-Sec.
119 Chantiers Rochebrune, menuiserie, ébénisterie, 11 *bis*, rue Rochebrune, à Montreuil-sous-Bois.
128 Société française de pavage, 15, rue des Graviers, à Puteaux.
129 L'Avenir de la route, travaux publics, 11, impasse Paul-Armangot, à Vitry-sur-Seine.
130 La Productrice du bâtiment France et colonies, 37, rue de Châtillon, à Clamart; correspondance: 12, rue Blanche, à Paris (9e).
131 Monteurs Levageurs, entreprise de montage de charpente et manutention, 31, rue Eugène-Pelletan, à Villejuif.
132 La Moderne, travaux publics, 169, rue de Paris, à Bagneux.
133 Ateliers Boisiux, menuiserie d'art et de bâtiment, installations de magasins, 25, rue Albert-Beugnet, à Drancy.

SEINE-ET-OISE

4 La Laborieuse, peinture, 16, rue du Peintre-Lebrun, à Versailles.
13 Société nouvelle des ouvriers paveurs, 1, avenue Albert-Thomas, à Livry-Gargan.
27 La Familiale, entreprise générale, 7, avenue des Bleuets, à Ablon; correspondance: 2, cité d'Austerlitz, à Paris (5e).
34 Les Peintres vitriers nantais, rue de Buchelay, à Mantes-la-Ville, bureaux: rue du Val-Notre-Dame, à Mantes-Gassicourt.
35 Le Progrès électrique, 4, rue de Verdun, à Villeneuve-Saint-Georges.
39 La Fourmi, bâtiment et travaux publics, 30, rue de Brie, à Mambres.
41 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 15, rue Colbert, à Versailles.
43 Les Coopérateurs du bâtiment, 61, avenue Emile-Cossonneau, à Gagny.
45 Coopérative versaillaise de carrelages, 25, rue Yves-Le-Coz, à Versailles.
46 La Plomberie sartrouvilloise, 11, rue Martial-Deschard, à Sartrouville.

SEINE-INFERIEURE

2 La Peinture, 20, rue J.-Jaurès, à Elbeuf.
13 Larogeray bâtiment, 81, avenue du Mont-Riboudet, à Rouen.

SEVRES (DEUX-)

1 L'Avenir des ouvriers charpentiers menuisiers, 11, rue Champommier, à Niort.

SOMME

3 Serrurerie picarde, 17, rue de Metz, à Amiens.
4 Société L'Espérance, charpente, menuiserie, 46 à 52, rue des Marissons, à Amiens.
7 L'Union des peintres, 169, route de Paris, à Amiens.
10 Société picarde de chauffage, 33, rue des Otages, à Amiens.
15 Coopérative d'entreprise générale de bâtiment et de transport, à Soyecourt.
17 Menuiserie et ameublement picards, 15, rue du Bellay, à Amiens.
19 L'Avenir du bâtiment, 169-171, route de Paris, à Amiens.
21 Les Ateliers du bois réunis Labor, 53, rue Léon-Curé, à Corbie.
26 La Renaissance picarde bâtiment, 254-284, rue du Faubourg-de-Hem, à Amiens.
30 Electriciens picards réunis, 171, route de Paris, à Amiens.

VAR

9 Société varoise d'entreprises générales, chemin de la Colette, à Toulon.
10 Entreprise méridionale de travaux publics et de bâtiment, 133, route du Cap-Brun, à Toulon.

VAUCLUSE

7 Coopérative ouvrière de production du bâtiment de la Durance, boulevard de la Liberté, à Cadenet.

VIENNE

1 Le Progrès, menuiserie, charpente, 33, rue des Petites-Vallées, à Poitiers.
2 La Fraternelle, entreprise générale, 9-11, rue de Chilvert, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

5 Société des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs de Limoges, 12, rue Armand-Barbès, à Limoges.
6 Le Travail, plâtre et ciment, 57 *bis*, avenue Garibaldi, à Limoges.
12 L'Avenir électrique de Limoges, 34, avenue du Général-Leclerc, à Limoges.
13 La Fraternelle, menuiserie, charpente, 3, rue Jarjavey, à Limoges.
14 L'Espérance, menuiserie, charpente, boulevard Adrien-Pressemane, à Saint-Léonard-de-Noblat.
15 Ateliers d'arts du centre, fabrique de meubles, 18, rue François-Chenieux, à Limoges.
18 La Concorde, menuiserie, charpente, 95, avenue de Naugeat, à Limoges.
23 Société des ouvriers menuisiers de Limoges, 2, rue Cruveilhier, à Limoges.
24 Le Progrès, peinture, vitrerie, 17, rue Pasteur, à Limoges.
28 Le Meuble, ébénisterie, menuiserie, charpente en bois, 28, rue de la Mauvandière, à Limoges.

YONNE

2 Les Maçons d'Auxerre, 13 *bis*, rue Haute-Perrière, à Auxerre.
7 Hygiène et confort, couverture, plomberie, 12, rue de Preuilly, à Auxerre.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Cabinet du ministre.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé:

Chef adjoint de cabinet.

M. Georges Cédat, en remplacement de M. Marc de Bruchard, en conseiller de l'Union française.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 12 juillet 1952 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 1952.

PAUL IBBEYRE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 7 octobre 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre d'une commission.

2. — Discussion: I. des propositions de loi: 1° de M. Joseph Denais tendant à réprimer la vente spéculative des immeubles à usage d'habitation; 2° de M. Citerne et plusieurs de ses collègues tendant à réprimer la vente spéculative des appartements, à annuler les promesses de vente déjà consenties et à accorder un droit de priorité d'achat aux locataires occupant les locaux mis en vente; 3° de M. Joseph Denais tendant à freiner les manœuvres spéculatives auxquelles donne lieu la vente des immeubles par appartements; 4° de M. Joseph Denais tendant à réglementer les ventes des immeubles par appartements; 5° de M. René Pleven et plusieurs de ses collègues tendant à réprimer la spéculation sur les ventes d'immeubles par appartements; 6° de M. Louis Rollin ayant pour objet de compléter la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers; 7° de Mme Francine Lefebvre et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 20 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers; 8° de M. Louis Rollin ayant pour objet de modifier la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers des locaux d'habitation ou à usage professionnel; 9° de M. Ramarony tendant à modifier l'article 20 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers; II. de la proposition de résolution de M. Citerne et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi concernant la constitution et l'activité des sociétés et groupements s'occupant de ventes et reventes d'appartements, locaux et immeubles à usage d'habitation; III. des propositions de loi: 1° de M. Jean Cayeux et plusieurs de ses collègues (n° 1735) tendant à régler les rapports entre propriétaires de locaux d'habitation et locataires ou occupants de bonne foi, en cas de vente d'immeubles par appartements et instituant un droit de préemption au profit des locataires et occupants de bonne foi; 2° de Mme Rabaté et plusieurs de ses collègues (n° 2897) tendant à interdire la vente d'immeubles par appartements. (N°s 323, 3646. — M. Minjoz, rapporteur.)

Vérification des pouvoirs.

Dans sa 1re séance du vendredi 11 juillet 1952, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de M. Legaret, député de la Seine (2e circonscription).

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DU PEUPLE FRANÇAIS

(90 membres au lieu de 112.)

Supprimer les noms de MM. Barrachin, Bergasse, Billotte, Boisdé, Coulmaud, Coulon, Febvay, Godin, Halleguen, Renault, Kuehn (René), Legendre, Mallez, Mignot, Mondon, Patria, Pelleray, Priou, Puy, Samson, De Sesmaisons, Thirlet.

Apparentés aux termes de l'article 16 du règlement.

(1 membre au lieu de 3.)

Supprimer les noms de MM. July et Rousseau.

GROUPE INDÉPENDANT PAYSAN

(41 membres au lieu de 39.)

Ajouter les noms de MM. Lefèvre (Raymond) et de Saivre.

Apparentés aux termes de l'article 16 du règlement.

(5 membres au lieu de 7.)

Supprimer les noms de MM. Lefèvre (Raymond) et de Saivre.

Substituer à la mention:

« Pour le bureau provisoire:

« Signé: JULES RAMARONY, PAUL ANTIER »,

La signature:

« *Le président du groupe:*

« JULES RAMARONY ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 7 octobre 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Durieux demande à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques si le décret n° 47-1402 du 26 juillet 1947 relatif à la production des oléagineux métropolitains et l'arrêté du 23 juin 1950 fixant le prix du colza à 2,1 du prix du blé de la récolte 1951 sont toujours en vigueur; dans l'affirmative, si les coopératives recevant des offres de la part des utilisateurs à 5.500 F comptant ou à 6.100 F avec soixante jours de crédit, alors que le prix est de 7.300 F, sont habilitées à réclamer des poursuites contre ces derniers de la part des services du contrôle économique; quelles mesures il compte prendre pour obliger les utilisateurs à employer les graines oléagineuses de 1951 actuellement en stock dans les organismes stockeurs; s'il est exact que dans l'année 1951, pour des besoins de 70.000 tonnes environ d'huiles étrangères, il a été importé effectivement 133.000 tonnes; dans l'affirmative, quels sont les services qui ont pris cette responsabilité et sur quel ordre; de quelle manière auraient alors été effectués les payements. (N° 327.)

II. — M. Symphor rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que toutes les statistiques concordent pour établir que plus de 10.000 élèves d'âge scolaire ne trouvent pas place dans les établissements d'enseignement du premier degré de la Martinique; que ce nombre augmente chaque année d'un nombre considérable d'enfants de six ans qui sont impitoyablement refusés; que les classes sont généralement surchargées et doivent être pour la plupart dédoublées; qu'ainsi la création d'environ trois cents classes doit être envisagée par un programme quinquennal ainsi que cela avait été promis par un de ses prédécesseurs; que la situation est au moins la même dans les autres départements d'outre-mer; et demande: 1° quelles dispositions ont été prises en faveur de nos départements dans le programme quinquennal établi à la suite des travaux de la commission Le Gorgeu, en particulier combien de classes primaires seront ouvertes à la rentrée d'octobre; 2° si M. le ministre n'accepte pas, en attendant la réalisation complète de ce programme de construction, d'ouvrir des classes dans toutes les communes où les municipalités seraient en mesure de mettre des salles convenables à la disposition de l'inspection d'académie. (N° 328.)

III. — M. Auberger demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui faire connaître dans quelles conditions la revue du rationalisme moderne, *La Pensée*, est adressée aux établissements d'enseignement et s'il admet qu'une telle publication, dont le caractère politique et tendancieux est indiscutable, soit mise entre les mains de la jeunesse française. (N° 330.)

IV. — M. Jean Doussot expose à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale que de nombreuses demandes d'allocation aux vieux travailleurs salariés sont actuellement en instance auprès des caisses régionales d'assurance vieillesse; que lorsque les requérants ne peuvent fournir des certificats de travail, parce que leurs employeurs sont morts ou disparus, ils souscrivent une déclaration sur l'honneur, suivant la formule 3151 spéciale à ce cas, et que cela nécessite une enquête, mais que cette enquête est quelquefois fort longue; que d'autre part, de nombreux vieux travailleurs sont sans ressources, et attendent impatiemment cette allocation, et lui demande s'il ne serait pas possible de prendre des mesures ayant pour but d'abréger les délais de constitution de dossiers et de poursuites d'enquête. (N° 329.)

2. — Vote de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à réglementer le port de l'insigne des blessés de guerre. (N°s 247 et 315, année 1952. — M. Michel Yver, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

3. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Deutschmann, Bertaud, Jacques Debû-Bridel, Mme Marcelle Devaud, MM. *Jean Fleury, Jean Guitter, Jacques-Destrée* et Henry Torrès tendant à inviter le Gouvernement à modifier, pour le département de la Seine, les modalités de répartition de la taxe locale. (N°s 814, année 1951 et 387, année 1952. — M. Deutschmann, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de M. Paumelle tendant à inviter le Gouvernement à recommander à ses services et aux grandes collectivités publiques de traiter leurs travaux par corps d'état. (N°s 221 et 386, année 1952. — M. Restat, rapporteur.)

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du 11 juillet 1952, l'Assemblée de l'Union française a nommé :

Mlle Le Ber membre de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, en remplacement de M. Charnay.

M. Schmitt membre de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, en remplacement de M. Juge.

M. Vignes membre de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, en remplacement de M. Paul Simon.

M. Alfred Bour membre de la commission de la comptabilité, en remplacement de M. Paul Simon.

M. Vignes membre de la commission de la comptabilité, en remplacement de M. Themia.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

CONSEILLERS NON INSCRITS

(3 membres au lieu de 4.)

Supprimer le nom de M. Ahmed Kotoko.

GROUPE SOCIALISTE S. F. I. O.

(28 membres au lieu de 27.)

Ajouter le nom de M. Ahmed Kotoko.

Commission de défense de l'Union française.

Séance du vendredi 11 juillet 1952.

Présents. — MM. Borrey, le général Chevance-Bertin, le général Delmas, Do Huu Thinh, Georget, Raphaël-Leygues.

Excusés. — MM. Bégarra, le colonel Bichon, Bizot, Comiti, Corval, Darlan, Foccart, Gaignard, Lachenal, Lévy (Roger), Margueritte, Mme Emilienne Moreau, MM. Milhe-Poutingon, le contre-amiral Moullec, Nguyen Huu Thuan, le général Plagne, Schleiter, Sim Var, le général Tubert.

Suppléants. — MM. Borrey (de M. Dorange), Georget (de M. Laurent-Eynac), Do Huu Thinh (de M. Buu Kinh), le général Delmas (de M. Esnault).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris

COMPTE CHÈQUE POSTAL 1.014.00, PARIS

et dans ses succursales des départements.

L'Administration et les farmiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de feu Me Taillebois, avoué à Argentan, Guy du Bouchet, successeur désigné, 4 bis, boulevard Mézeray, Argentan.

Par jugement de la chambre du conseil du tribunal civil de première instance d'Argentan en date du 23 avril 1952, rendu sur la requête présentée au nom de Mme Blanche-Thérèse Lecellier, propriétaire cultivatrice, demeurant au Ménil-de-Briouze, village de Chesné, veuve en première noces de M. Eugène-Louis Dugue, il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Eugène-Louis Dugue, son mari, en son vivant propriétaire cultivateur, demeurant au Mesnil-de-Briouze, village de Chesné, décédé en son domicile le 1er janvier 1951, laissant des héritiers connus au dégré successible, ayant tous renoncé à ladite succession, et avant d'y faire droit, il a été ordonné que cette décision, pour être rendue publique, serait insérée dans le *Journal officiel* par extrait.

Pour extrait, certifié sincère par l'avoué soussigné.

Argentan, le 15 juin 1952.

Pour Me Taillebois, décédé:
L'administrateur.

AVIS DIVERS

Société des Raffineries et Sucreries Say

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.356.280.600 F

SIÈGE SOCIAL: 18, RUE VANEAU, PARIS (7e)

Registre du commerce: Seine n° 66673.

Assemblée générale extraordinaire.

Avis de convocation.

L'assemblée générale extraordinaire qui avait été convoquée pour le 4 juillet 1952 n'a pas pu délibérer valablement faute d'avoir réuni un nombre d'actions représentant les deux tiers au moins du capital social.

MM. les actionnaires sont convoqués à nouveau en assemblée générale extraordinaire, en vue de délibérer sur le même ordre du jour, pour le mardi 22 juillet 1952, à seize heures, centre Marcelin-Berthelot, 28 *bis*, rue Saint-Dominique, à Paris (7e).

ORDRE DU JOUR

Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, pour le porter à 4 milliards 68.840.000 F au maximum, par émission d'actions à souscrire en numéraire ou par incorporation de réserves. Pouvoirs à donner au conseil d'administration pour l'exécution de la décision de l'assemblée.

Tout actionnaire peut prendre part à cette assemblée, quel que soit le nombre de ses actions (1).

Les propriétaires d'actions au porteur devront procéder à l'immobilisation de leurs titres et en justifier au plus tard le jeudi 17 juillet 1952, au siège de la société, 18, rue Vaneau, à Paris (7e), ou dans les sièges, agences, succursales des établissements suivants:

Banque de Paris et des Pays-Bas;
Banque de l'Union parisienne;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Comptoir national d'escompte de Paris;
Crédit algérien;
Crédit lyonnais;
Sté Gle de crédit industriel et commercial;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts.

Le conseil d'administration.

(1) Toutefois, conformément à la loi, les actions de 125 F non encore présentées le 29 juin 1951 au regroupement en actions de 1.250 F ou de 2.500 F et les actions de 1.250 F non encore présentées le 3 juillet 1952 au regroupement en actions de 2.500 F seront privées du droit de vote.